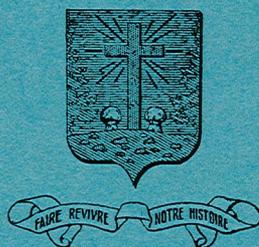


DOCUMENTS HISTORIQUES
No 19

NORTH-BAY
et les
JUMELLES DIONNE



La Société Historique du Nouvel-Ontario
Collège du Sacré-Coeur, Sudbury, Ont.

— 1950 —

DOCUMENTS HISTORIQUES

No 19

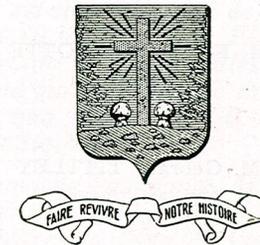
NORTH-BAY

et les

JUMELLES DIONNE

VOUS POUVEZ COMPLÉTER VOTRE COLLECTION
DE NOS DOCUMENTS HISTORIQUES
EN LES RÉCLAMANT À

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO,
COLLÈGE DU SACRÉ-COEUR,
SUDBURY, ONTARIO.



La Société Historique du Nouvel-Ontario
Collège du Sacré-Coeur, Sudbury, Ont.

— 1950 —

il sut communiquer aux auditeurs sa conviction et son optimisme. Il convenait à M. Henri Marceau de ressusciter le passé civique des Canadiens français de la ville. Son évocation exhaustive fit toucher du doigt le rôle, toujours plus grand, que les nôtres sont appelés à remplir dans les affaires publiques.

Le président d'honneur, M. le curé J.-A. Chapleau, félicita les organisateurs et organisatrices de cette soirée, qui soulignait l'importance d'un groupement paroissial; il en profita pour rappeler le rôle sublime qu'y joue le prêtre; chargé d'âmes, il doit faire face à des obstacles de tous genres et les vaincre, pour défendre et conduire à Dieu le troupeau confié à son zèle. Mis par la Providence à la tête d'une belle paroisse canadienne-française, M. le curé Chapleau s'est toujours efforcé depuis vingt-cinq ans, de garder ses fidèles bons catholiques et français . . . »

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL ONTARIO.

Nihil obstat :

Honorius RAYMOND, S.J., censeur,
Montréal, le 28 juin 1950

Imprimi potest :

Léon POULIOT, S.J., provincial,
Montréal, le 27 juin 1950

Imprimatur :

Laurent MORIN, V.G.,
Montréal, le 29 juin 1950

North-Bay

M. J.-HENRI MARCEAU

L'histoire n'est pas une oeuvre d'imagination, mais de résurrection du passé. Elle s'appuie sur des témoignages, oraux et écrits, dont l'authenticité doit être indubitable. Et le style de l'historien vise avant tout à la clarté. Dans le cas présent, être clair c'est-à-dire mettre de l'ordre dans les documents qui traitent de l'histoire de North-Bay, les agencer de telle façon que les lecteurs puissent saisir la part qui revient à nos compatriotes dans le développement de notre cité, être clair, dis-je, aurait été une tâche quasi impossible sans la précieuse collaboration de plusieurs personnes dévouées.

Nos villes et nos villages du Nouvel-Ontario, d'Ottawa à Fort-William, doivent, à peu près tous, leur fondation à la construction de la voie ferrée du Pacifique Canadien et leur origine religieuse aux missionnaires jésuites ou oblats.

North-Bay présente cependant quelque chose de particulier; Samuel de Champlain, lors de son voyage en Huronie, en 1615, traversa le lac La Truite et longea la rivière La Vase afin d'accéder au lac Nipissing dont les eaux baignent la bordure ouest de notre cité. Pour commémorer le voyage du découvreur Champlain, on éleva en 1925, un cairn avec plaque de bronze, sur la rive est de la rivière La Vase.

Baptisée avant de naître

En 1881, croit-on, les premiers habitants arrivèrent à l'emplacement actuel de notre ville. Ce fut l'un d'eux, un jeune homme chargé de construire la première cabane, qui baptisa cet endroit du nom de North-Bay. Voici comment.

Tous les matériaux destinés à la construction de la cabane étaient arrivés, excepté les clous. Il s'agissait de les faire venir. Mais à quel endroit? A quelle adresse les faire expédier? Alors le jeune homme, qui se trouvait sur une élévation dominant le lac Nipissing, embrassa l'horizon du regard, puis, avec un air de satisfaction, ordonna d'envoyer le baril de clous à North-Bay.

North-Bay, en effet, est une ville située sur la rive nord du lac Nipissing, dans le canton de Widdifield, à 226 milles au nord de Toronto et à 247 milles à l'ouest d'Ottawa. Son territoire, d'une superficie de 16 milles carrés, s'échelonne sur des pentes assez raides, pour constituer une basse, une moyenne et une haute ville.

Le canton de Widdifield, arpenté en 1883, fut érigé civilement en 1885 alors qu'il possédait moins de 60 électeurs, chiffre

plaça jusqu'en 1923. De nouveau M. Morel revint à la chambre en 1923. Il devait y siéger jusqu'en 1930.

A cette date, il se retire pour se présenter au fédéral. M. Charles Harrison devint notre représentant jusqu'en 1934, lors de la fusion des comtés Nipissing — Sturgeon-Falls.

M. Legault fut élu en 1934; il mourut dans le bureau du Premier Ministre, l'Honorable Mitchell Hepburn, au début de l'année 1935. Une élection partielle s'ensuivit qui redonna à M. J. H. Marceau son mandat.

En 1937, les électeurs de Nipissing-Sturgeon-Falls élurent M. J. E. Cholette, en 1943 M. Arthur A. Casselman, et, en 1945, M. Viator Martin, de Bonfield, notre député actuel.

C'est dire que le comté de Nipissing fut représenté à la Législature par un député de langue anglaise durant 25 ans et par un Canadien français depuis 33 ans. La chose est facile à comprendre. Nipissing, avant sa fusion avec Sturgeon-Falls, était et est resté en majorité français. Ce comté a pour limite, Mattawa, à l'est, Beaucage, à l'ouest. Dans ce territoire, le gros de la population anglophone est à North Bay qui compte cependant au delà de 500 familles canadiennes-françaises. A Widdifield et à Rutherglen, les gens de langue anglaise l'emportent aussi. Partout ailleurs : Mattawa, Eau-Claire, Bonfield, Nasbonsing, Corbeil, Astorville, Grand-Désert se fortifient des centres presque exclusivement français. Avec le recul du temps et quand la fumée des batailles électorales se sera dissipée, nous pourrions dire que tous ces députés canadiens-français, de Henri Morel à Viator Martin, ont été des gens honorables, patriotes, conscients de leurs responsabilités, soucieux de l'intérêt de leurs électeurs et, en un mot, d'excellents serviteurs de la patrie, d'infatigables défenseurs de nos causes catholiques et françaises. Les seuls survivants sont M. J. H. Marceau, J. E. Cholette et Viator Martin, tous trois libéraux. MM. Lamarche, Morel et Harrison étaient conservateurs; Théodore Legault était plutôt "hepburniste". M. Arthur A. Casselman était C.C.F.

Le district électoral de Nipissing à Ottawa comprend les deux districts provinciaux de Nipissing-Sturgeon-Falls et la majeure partie de celui de Sudbury. Depuis l'élection de son premier député, M. J. B. Klock, en 1896, le comté se choisit des représentants de langue anglaise jusqu'en 1917, alors que le parti libéral mit sur les rangs électoraux, M. E. A. Lapierre de Sudbury, voyageur de commerce pour la compagnie Greenshields de Montréal. Sir Robert Borden était au pouvoir; il avait réussi à former un gouvernement unioniste en ralliant la plupart des lieutenants de langue anglaise de Sir Wilfrid Laurier. C'était pendant la première Grande Guerre. La question primant toutes les autres était la conscription. M. Lapierre obtint les suffrages des électeurs résidant dans le comté mais fut défait subséquemment par le vote des sol-

dat. Après ce tripotage dans l'urne électorale, M. Charles Harrison, son adversaire, sortit victorieux. M. Lapierre fut cependant candidat heureux en 1921, 1925, et 1926. C'est en 1930 que le remplaça M. le docteur J.-R. Hurtubise de Sudbury, maintenant sénateur. Depuis 1945, notre député au fédéral est M. Léoda Gauthier de Sudbury.

Notons que notre représentation française à la Chambre des Communes n'a pas été interrompue depuis 26 ans. Voilà qui démontre l'influence toujours grandissante de nos compatriotes dans toute la région qui s'étend de Mattawa à Cartier.

Nos représentants, à Ottawa, depuis Lapierre à Gauthier, méritent le même tribut d'honneur et de louanges que nous avons adressé à nos députés provinciaux.

District judiciaire

Avant 1895, Mattawa, North-Bay, Sturgeon-Falls, Sudbury, Haileybury et tout le nord dépendaient judiciairement, de deux chefs-lieux : Pembroke et Parry Sound. C'est en 1895 que le district judiciaire du Nipissing fut érigé civilement. Il s'étendait de Mattawa jusqu'à la baie d'Hudson. A cette époque, les habitants n'avaient pas encore dépassé les limites de Haileybury. Les endroits les plus importants de ce district en formation restaient Mattawa, North-Bay et Sturgeon Falls. C'était à l'une ou à l'autre de ces trois petites villes qu'allait échoir l'honneur d'avoir le chef-lieu. Le 14 mars 1895, un plébiscite fut tenu pour décider de l'endroit. La bataille s'engagea pour de bon. North-Bay sortit victorieuse avec une majorité de 77 voix. Mattawa contesta le résultat et obtint gain de cause. Un second vote eut lieu le 11 juillet 1895, alors que Sturgeon-Falls se retira de l'arène, se rangea du côté de Mattawa et lui offrit tous ses votes excepté 24. North-Bay remporta la victoire avec une majorité de 24 voix. Chose étrange cependant, lors du vote tenu le 14 mars, Mattawa enregistra 349 et North-Bay 458. Au second vote, Mattawa donna 33 votes de moins et North-Bay 65 votes de moins. Un contemporain consulté au sujet de cette diminution dans les votes à un moment où l'animosité était à son comble, répondit : "Plusieurs électeurs ne purent subir une seconde résurrection". En guise d'explication, il se contenta de dire : "Voyez-vous, ces villes sont composées de quatre quartiers électoraux, disons, le premier, le deuxième, le troisième et le cimetièrè".

Le premier juge nommé le 13 mars 1895, s'appelait J. A. Valin. Né à Ottawa, le 8 novembre 1857, il fit ses études primaires en cette dernière ville, ses études classiques chez les Messieurs de Saint-Sulpice à Montréal, et son droit à Toronto. Il pratiqua sa profession à Ottawa avec un sociétaire nommé Code. Il épousa une demoiselle Wagner de Toronto. De ce mariage naquirent deux fils, tous deux avocats. L'aîné, Georges, actuellement à Sudbury, a lui

aussi deux fils avocats : l'un, Lloyd, pratique avec son père et l'autre, Kenneth, possède une étude de droit à North-Bay. L'autre fils du juge Valin, Hyacinthe, mourut en 1935, célibataire.

Madame Valin mourut en 1940 et le juge octogénaire convola en secondes noces avec Mlle Béatrice Provencher, l'une des gardes-malades des jumelles Dionne.

Homme très sociable, d'une grande probité, le juge avait appris, en voyageant, à connaître les hommes. Sans être un juriste éminent, ni une compétence en littérature, en finances ou en histoire, il causait facilement de ces différents sujets. Son gros bon sens lui fit rendre des arrêts, la plupart justes et équitables. Il mourut au début de l'année 1946, à l'âge de 89 ans.

En 1905, le gouvernement nomma un juge puîné dans la personne de l'avocat H. D. Leask qui pratiquait sa profession à Sturgeon-Falls. Homme très doué, fin, subtil, il fit bon ménage avec son aîné.

Les juges Valin et Leask démissionnèrent la même année, en 1934, le premier après une carrière de près de 40 ans sur le banc; le second, après 29 ans. Le juge Thomas J. Battle recueillit la succession des deux premiers juges, à l'automne de 1934. Il mourut en juin 1936, pendant la procession de la Fête-Dieu.

La nomination du juge Battle suscita un drame que l'histoire ne peut cacher. En 1934, tout le pays avait les yeux tournés vers le premier ministre d'alors, l'honorable R.-B. Bennett, qui trônait comme un demi-dieu sur la colline de Bytown. De nombreuses représentations lui furent adressées par les Canadiens français de Nipissing, d'Ottawa et d'ailleurs. Ceux-ci alléguaient en faveur de leur candidat les motifs suivants : la population du district judiciaire de Nipissing était en majorité canadienne-française et seul un juge connaissant bien les deux langues officielles du pays serait capable d'administrer équitablement la justice. Un juge anglais, même avec l'aide d'un bon interprète officiel, ne pourrait s'acquitter convenablement de ses devoirs. De leur côté, nos coreligionnaires de langue anglaise faisaient pression sur le ministère pour la nomination d'un des leurs à ce poste.

Nos compatriotes avaient confié leur cause à l'honorable Arthur Sauvé, alors ministre des Postes dans le cabinet. Il leur donna l'assurance que M. l'avocat Henri Saint-Jacques d'Ottawa était désigné pour remplacer le juge Valin. Le ministre avait même ajouté qu'un ordre en Conseil était préparé à cet effet, et que cette nomination serait rendue officielle dans quelques jours. C'est alors qu'une influence extraordinaire intervint auprès du premier ministre et obtint la nomination du juge Battle. Nos compatriotes subirent patiemment l'injustice. Et leur patience fut récompensée

à l'automne de 1936, quand fut nommé le juge actuel, monsieur J.-A.-S. Plouffe (1).

De 1895 à 1937, nous avons toujours eu un shérif et un greffier. Le premier greffier, Thomas J. Burke, fut remplacé en 1937 par Monsieur B. Girard, qui cumule à la fois les deux fonctions de shérif et de greffier. Ses prédécesseurs furent H. C. Valin, de 1895 à 1925; Pierre Groulx, de 1925 à 1928; Stanley Wager, de 1928 à 1930, Robert Angus, de 1930 à 1932 et encore Thomas Burke, de 1932, 1937.

Professions libérales

North-Bay n'a connu que deux avocats canadiens-français : P. A. C. Larose, venu d'Ottawa, en 1891, qui n'a pratiqué que deux ans, et l'avocat J.-Emile Bédard, le fils du Dr J.-A. Bédard, qui a tenu une étude de droit jusqu'à son décès, il y a six ans.

Nous n'avons eu également que deux médecins : les docteurs J.-A. Bédard et J.-Ildor Joyal. Le Dr Bédard, né dans le comté de Prescott, fit ses études classiques au Collège Bourget, à Rigaud, et ses études médicales à Montréal. Il vint s'établir à North-Bay en mai 1903, et il y mourut en 1933. C'est là qu'il éleva toute sa famille et qu'il joua un rôle prépondérant comme médecin d'abord, puis comme politicien et commissaire d'école. Il fut l'un des principaux auxiliaires de nos deux curés et l'un de ceux qui ont le plus contribué à la fondation de la paroisse St-Vincent de Paul.

Le docteur J.-Ildor Joyal est né au Manitoba. Il fit ses études classiques chez les Pères Jésuites à St-Boniface et ses études médicales à l'Université de Montréal. Il pratiqua sa profession à Timmins de 1921 à 1935, puis il vint s'établir à North-Bay. Il est le frère du Rév. Père Arthur Joyal, o.m.i., l'ancien directeur du secrétariat de notre Association canadienne-française d'Education. Homme d'oeuvre, patriote militant, il est aussi l'un des plus éminents chirurgiens du Nouvel-Ontario. Il est également le médecin des jumelles Dionne, depuis la mort du docteur Dafoe.

(1) Nous reproduisons les notes biographiques de LA VIE FRANÇAISE DE L'AMÉRIQUE 1950.

Juge J.-A.-S. Plouffe. Date et lieu de naissance : Saint-Hermas, comté de Deux-Montagnes, P.Q., le 19 juillet 1893.

Études : classiques à l'Université d'Ottawa jusqu'en 1914. Études de Droit à Osgoode Hall, Toronto. Gradué en 1919.

Profession, postes occupés : avocat de 1919 à 1936. Conseiller du Roi en 1934. Juge depuis 1936. Membre du Comité Permanent de la Révision des Lois. Membre de l'Association des Hôpitaux d'Ontario.

Sociétés patriotiques ou autres : Vice-président de l'Association d'Education d'Ontario; ex-président de la Société Historique du Nouvel-Ontario; membre du Comité de la Survivance Française.

Docteur en Droit "honoris causa" de l'Université d'Ottawa, en 1948.

Notre commerce

A North-Bay, le commerce prospère est entre les mains des anglais et des juifs. Cependant, nous voyons, ici et là, apparaître des noms français : M. W. Aubry possédait autrefois un bureau d'assurances bien établi; M. Onésime Larocque, un commerce de gros et boucherie et M. John Blanchette, une épicerie de choix. Nous avons actuellement un marchand de fourrures, M. Adélar Lafrance; un boucher, M. Hector Larocque; un boulanger, M. Lafontaine et quelque six épiciers, Mme Marius Cholette, MM. Félix Lapointe, Elie Mathieu, Patrice Lauzon et les frères Charette.

Les pionniers canadiens-français vinrent, pour la plupart, des comtés de Prescott et Russell. Nous donnons plus loin une liste d'une vingtaine de noms. Ceux qui venaient d'ailleurs, étaient attirés par leurs amis ou leurs parents (de ces deux comtés) qui avaient déjà émigré vers le nord.

La plupart étaient fermiers ou bûcherons et venaient tenter fortune. Nous citerons les plus remarquables d'entre eux. M. Hippolyte Marceau, arrivé à North-Bay en 1887, originaire de St-Michel de Bellechasse. Il était entrepreneur en construction. Pendant qu'il bâtissait une église, dans le comté de Prescott, en 1886, il entendit parler de North-Bay pour la première fois et il résolut de venir s'y installer. Ne sachant ni lire ni écrire, il réussit quand même en affaires.

Bien que totalement illettré, il tenait à se faire lire *La Presse*, de la première à la dernière page, y compris le feuilleton. Le préposé à cette besogne fut son fils Henri dès qu'il put lire convenablement. Mais Henri trouvait la tâche pénible; il avait souvent hâte d'en finir pour aller jouer avec ses camarades. Il en passait souvent des bouts, même des paragraphes, mais le père s'apercevait vite qu'il n'y avait pas de suite dans la lecture et faisait recommencer son fiston. Alors Henri trouva un nouveau moyen : lire vite, très vite, toujours plus vite. "C'est la raison, dit-il, pour laquelle je parle plus vite que le commun des mortels."

M. Hilaire Marleau, originaire de St-Victor d'Alfred est devenu un marchand de bois et de charbon, rivalisant avantageusement avec ses concurrents.

M. W. Aubry, tout d'abord employé du Pacifique Canadien, établit un bureau d'assurances des plus florissants de cette ville. Il s'occupa activement des questions municipales, paroissiales, politiques et nationales.

M. John Blanchette était un épicier connu de tout le Nord. Il mettait à la disposition des gourmets les choses les plus rares et les plus délicieuses pour le palais. Il accumula une fortune considérable. Chose aussi rare, il s'était fait une langue à lui, mi-anglaise, mi-française, et parfaitement inintelligible à d'autres qu'à

ses familiers. Son seul émule dans ce domaine fut John B. King de Port Arthur.

M. Alfred Limoges, qui a commencé ici comme fermier, est devenu inspecteur des douanes.

M. Onésime Larocque possédait à sa mort un commerce de gros assez florissant.

Notre population

La population totale dépasse 17,000 âmes. Les catholiques de langue française atteignent à peu près 3,500.

Nos compatriotes, en majeure partie, travaillent aux chemins de fer : mécaniciens, serre-freins, chauffeurs, contrôleurs, manœuvres aux usines. Quelques-uns sont voyageurs de commerce. Il en résulte que notre population est extrêmement mobile. Bon an, mal an, le dimanche comme la semaine, le jour comme la nuit, il y en a un tiers qui dort, un tiers qui travaille et l'autre tiers est libre. Il est très difficile de réunir nos gens, et nos oeuvres souffrent.

Il faut également tenir compte du fait qu'ils sont éparpillés sur un territoire de 16 milles carrés et que plusieurs fréquentent régulièrement les deux églises anglaises et n'entendent parler français que très rarement. Voilà qui explique que notre population soit plus anglicisée que dans les villes où nos compatriotes sont plus groupés.

Il y a tout de même un regain de patriotisme, chez nous depuis quelques années. Il faut signaler le bel effort patriotique du "CERCLE CANADIEN" fondé à North-Bay vers 1926 : soirées canadiennes, nombreuses séances, campagnes de parler français, sports organisés, enfin sa dernière oeuvre, l'érection du monument Jacques-Cartier. Entre les années 1922 et 1930, les activités paroissiales s'intensifient et la générosité des paroissiens s'avère remarquable. Plusieurs d'entre eux ne ménagèrent ni leur temps ni leur bourse pour ramasser les fonds nécessaires à l'achèvement de la construction de l'église.

Bien que notre survivance soit assurée à tous les points de vue, il nous faut cependant nous connaître davantage, nous grouper davantage et nous aimer davantage.



**Les premières familles canadiennes-
françaises de North-Bay**

William Pardiac	Nazaire Lamothe
Jean Turgeon	Ernest Eloy
Antoine Séguin	Isidore Roy
Alphonse Séguin	André Lafleur
Alexandre Séguin	Moïse Lamothe
Barnabé Gratton	Baloni Charette
Paul Bernard	Napoléon Labrosse
Majorique Thibault	Xavier Truchon
Procule Lefebvre	Pierre Mantha
James Martin	Joseph Mantha
Arthur Gauthier	Jean-Baptiste Mantha
Narcisse Martin	Joseph Boyer
William Gauthier	Sifroid Devillers
Octave Gauthier	Joseph Cusson
Noah Taillefer	Jean-Baptiste Bazinet
Joseph Latour	Achille Ringuette
Palma Latulippe	Joseph Montreuil
Baramé Sabourin	Xavier Brousseau
Joseph Leblanc	Joseph Pardiac
Delphis Leblanc	Michel Leboeuf
Michael Lepage	Arthur Lamoureux
Madore Lamothe	James Desilets
Thomas Lafrance	Moïse Guay
Nelson Aubry	

Cité de North-Bay et Banlieue

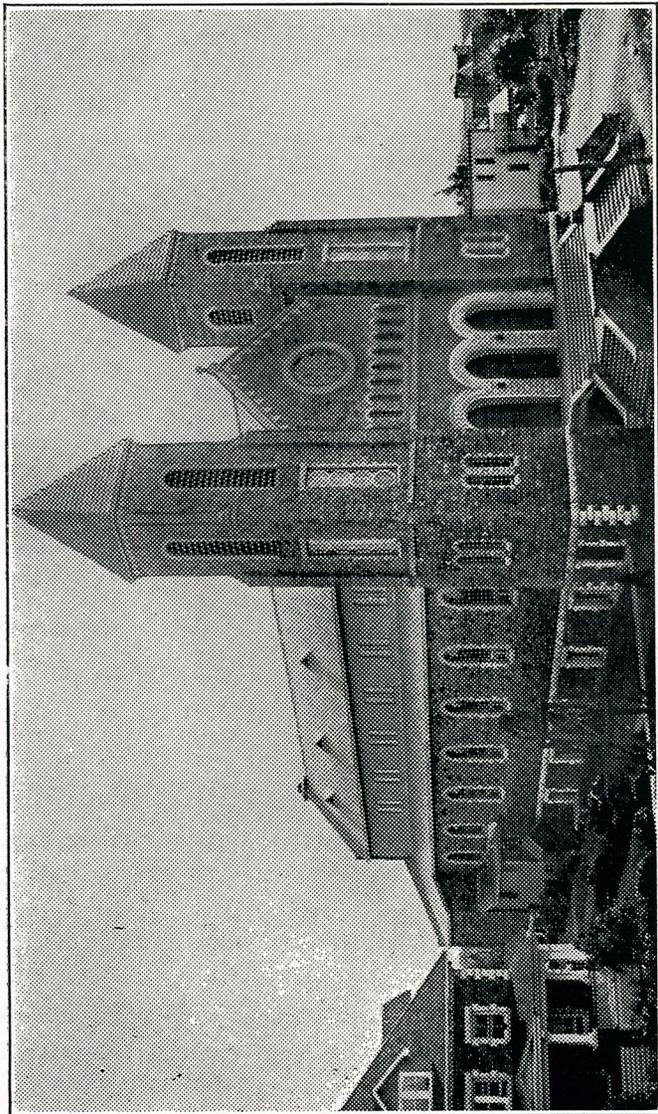
*Comprend la cité de North Bay et les townships
de Widdifield et Ferris.*

(Chiffres des recensements fédéraux de 1931 et 1941)

	1931				1941			
	N. Bay	Widdif.	Ferris	Total	N. Bay	Widdif.	Ferris	Total
Anglais	3878	341	360	4579	4149	424	411	4984
Irlandais	3401	319	227	3947	3191	331	351	3873
Ecossais	2390	179	133	2702	2308	200	284	2792
Etc, Brit.	64	9	9	82	83	18	2	103
Total Brit.	9733	848	729	11310	9731	973	1048	11752
Français	3554	475	1220	5249	3939	581	1493	6013
Autrichiens	28	1	7	36	28	2	0	30
Belges	21	0	0	21	21	0	1	22
T.-Slovaques	58	0	0	58	14	1	2	17
Finlandais	112	4	0	116	24	4	0	28
Allemands	340	45	31	416	317	41	41	401
Hongrois	12	0	0	12	0	0	5	5
Italiens	740	26	0	766	828	28	5	861
Juifs	154	0	14	168	125	0	2	127
Hollandais	124	4	4	132	104	15	16	135
Polonais	142	6	9	157	34	8	2	44
Roumains	13	0	0	13	9	0	0	9
Russes	107	0	1	108	21	2	5	28
Scandinaves	126	15	16	157	67	17	2	85
Ukranien	28	10	0	38	77	3	6	86
Etc, Europ.	124	0	3	127	118	5	8	131
Asiatiques	69	0	2	71	60	0	0	60
Indiens	29	4	0	33	25	7	0	32
Etc, etc	14	1	0	15	57	4	0	61
Total des étrangers	2241	116	87	2444	1929	137	95	2161
GRAND TOTAL	15528	1439	2036	19003	15599	1691	2636	19926
Catholiques	6556	605	1371	8532	6933	794	1639	9366

Note : Voici l'augmentation ou la diminution de chaque groupe :

	Cité de N. Bay	Banlieue	Total
Catholiques	377	457	834
Français	385	379	764
Britanniques	—2	444	442
Etrangers	—312	29	—283



Eglise St. Vincent-de-Paul

La Paroisse Saint-Vincent-de-Paul

monsieur Marius Cholette

Comme la religion doit tenir la première place dans nos vies d'homme, l'Eglise a été une des premières institutions à s'implanter à North-Bay.

Nous n'avons pas l'intention de rappeler la splendide oeuvre missionnaire des Pères Jésuites dans cette région, car cette oeuvre a déjà été racontée par le directeur de la Société Historique du Nouvel-Ontario. Dans le sixième document de notre Société, l'auteur souligne les noms des Pères Caron et Côté qui ont bâti la première chapelle à North-Bay et celui du P. J. Sinnett, s.J., qui fut le premier curé de North-Bay, en 1886. Mais quatre mois plus tard, à la demande du Très Révérend Père Général de la Compagnie de Jésus, le P. Sinnett remit au clergé séculier la paroisse de North-Bay et sa desserte de Sturgeon-Falls.

Le 11 août de la même année, l'abbé Joseph Bloem prenait possession de la nouvelle cure. Cet excellent prêtre, d'un zèle remarquable, ne devait pas rester longtemps ici. En 1891, il entra chez les Pères Rédemptoristes. Son frère, Eugène Bloem, fut son successeur jusqu'à l'arrivée, en 1896, de M. l'abbé David Joseph Scollard.

En 1900, North-Bay appartenait au vaste diocèse de Peterborough qui comptait 64 églises dont 58 avaient été bâties par les missionnaires jésuites. C'est pourquoi, lorsque le diocèse de Peterborough fut divisé pour former celui du Sault-Sainte-Marie, Mgr Richard O'Connor rendit ce témoignage aux Pères de la Compagnie de Jésus : "A ces travailleurs du Christ, il faut attribuer le glorieux succès obtenu par l'Eglise dans cet immense territoire du Nouvel-Ontario."

C'est en 1904, le 16 septembre, que le diocèse du Sault-Sainte-Marie a été fondé. "Il englobait les districts d'Algoma, de la Baie-du-Tonnerre, la portion au nord et à l'ouest de celui de Nipissing, enfin les Iles Manitoulines. La principale partie chevauchait le long de la voie ferrée du Pacifique Canadien, de North-Bay à Fort-William. Dans cet immense rectangle habitaient 31,064 catholiques répartis comme suit :

20,064 Canadiens français,
6,000 de différentes nationalités,
5,000 Indiens.

Leur destinée fut remise entre les mains du nouveau chef spirituel, Mgr D.-J. Scollard ⁽¹⁾.

Jusqu'en 1913, il n'y avait qu'une seule église catholique à North-Bay. Et ce n'est pas sans raisons que nos compatriotes désiraient une paroisse française. Les enfants apprennent toujours mieux l'enseignement religieux dans leur propre langue.

M. l'abbé Lionel Séguin, vicaire à l'évêché, rédigea une supplique qui fut signée par plus de 300 paroissiens canadiens-français. Elle fut présentée à l'évêque par un comité de laïcs au nombre desquels figuraient M. le juge J. A. Valin, M. le Dr J.-A. Bédard, M. W. Aubry et plusieurs autres.

Mgr Scollard accueillit froidement la demande. Nos gens étaient trop convaincus de la justice de leur cause pour se décourager. Ils persistèrent dans leur attitude; si bien que l'Ordinaire fonda la dite paroisse en 1913. On procéda immédiatement à la construction d'un sous-sol qui fut terminé en 1914 et M. l'abbé J.-A. Lécuyer, curé de Verner, devint le premier pasteur de la nouvelle paroisse. Il y est demeuré jusqu'à sa nomination à Sturgeon-Falls, en 1919. M. l'abbé J.-A. Chapleau le remplaça à la cure de North-Bay.

En parcourant les registres de la paroisse, nous y remarquons les renseignements suivants :

Premier enfant baptisé : Louvain Guénette, le 5 octobre 1914;

Première sépulture : Adeline Pardiac, le 23 novembre 1914;

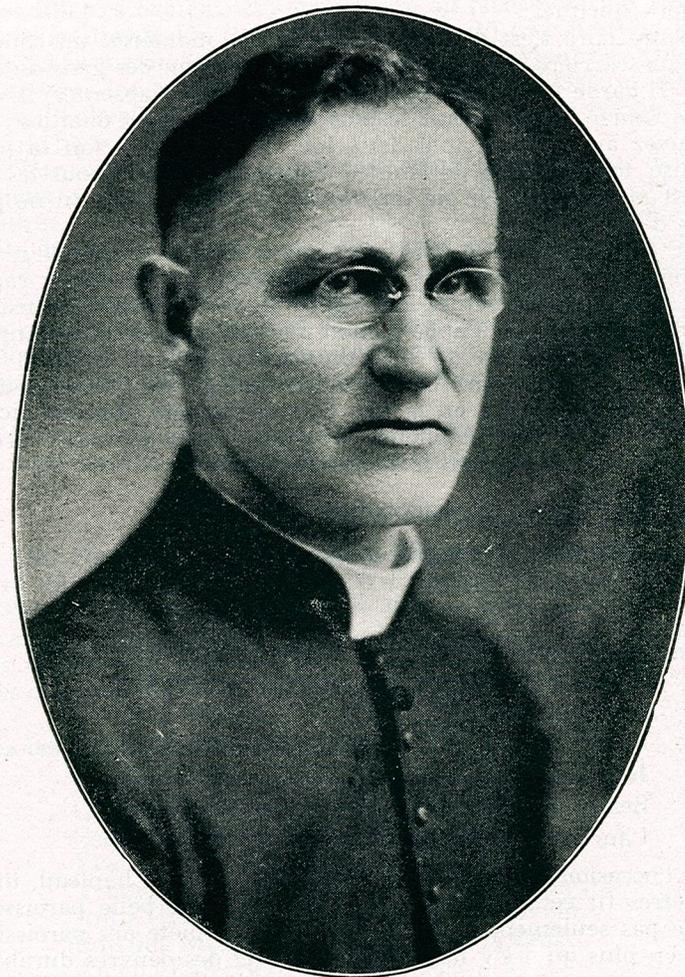
Premier mariage : Louis Giroux et Jane Dunleovry, 9 novembre 1914.

La construction de l'église actuelle date de 1932. A Noël de la même année, on y célébra la première messe. Cette église est située dans la partie nord-est de la ville de North-Bay, à un mille de la cathédrale.

Si la biographie de Mgr Lécuyer, P.D., n'avait pas été composée dans l'Histoire de Sturgeon Falls, qui a été publiée dans un de nos documents, nous l'aurions écrite avec un grand plaisir.

Notre curé actuel, M. l'abbé Joseph-Avila Chapleau, naquit le 24 septembre 1880 à Ste-Thérèse-de-Blainville, comté de Terrebonne, P.Q. Il fit ses études classiques au Collège de sa ville natale et ses études théologiques chez les Messieurs de St-Sulpice, à Montréal, de 1900 à 1904, alors qu'il fut ordonné prêtre par sa Grandeur Mgr Paul Bruchési. Immédiatement après son ordination, il passa au diocèse de Saut-Ste-Marie et Mgr Scollard lui confia l'organisation de la nouvelle paroisse de Field et des missions de River-Valley et de Smoky-Falls.

Comme M. l'abbé Chapleau n'était pas encore incardiné dans notre diocèse, il dut, en juin 1914, retourner à Montréal sur l'or-



M. le curé J.-A. Chapleau

(1) Document historique No 6, Le diocèse du Sault-Ste-Marie par le R. P. Lorenzo Cadieux, S.J.

dre de son évêque. En 1919, il fut incardiné dans le diocèse du Sault-Ste-Marie et reprit la direction de la paroisse qu'il avait fondée à Field. La même année il fut nommé curé de la paroisse St-Vincent-de-Paul, à North-Bay, et depuis lors, il y exerce son ministère spirituel.

Notre curé s'est distingué de bien des manières, au cours de sa longue carrière sacerdotale. Selon l'expression des gens de chez-nous, "Il garde le presbytère". S'il lui arrive de s'absenter, il voyage à la course, pour revenir le plus tôt possible à ses ouailles. Vous le trouvez au confessionnal deux fois par jour et il fait la prière à l'église, tous les soirs de l'année. Sa grande charité pour les pauvres est proverbiale. On ne lui connaît qu'un défaut : "il ne parle jamais d'argent".

Si, en l'espace de 26 ans, nous avons eu le privilège de n'avoir que deux curés, par contre, nos vicaires se sont succédés rapidement. Notre vicaire actuel, M. l'abbé L.-A. Villeneuve, ainsi que son prédécesseur, M. l'abbé Benoît Fortier sont deux enfants du diocèse; le premier est né à Chelmsford le second, à Field. Tous deux ont fait leur cours classique au Collège du Sacré-Coeur de Sudbury. Notre curé a eu la joie d'avoir, comme premier vicaire, son frère, M. l'abbé Alphonse Chapleau, actuellement curé de St-Eugène-de-Guigue, dans le diocèse de Timmins.

Liste de MM. les vicaires :

Joseph-G. Audet, dit Lapointe :	1922-1923.
Alphonse Chapleau	: 1920-1922
J.-E. Marchand	: 1923-1924
Jean-Marie Leclair	: 1924-1930
Alban Filiatrault	: 1930-1934
Léo Perreault	: 1934-1935
Albert Dumas	: 1936-1939
Joffre Tourigny	: 1939-1943
Benoît Fortier	: 1943-1946
Laurent Villeneuve	: 1946

A l'occasion du Jubilé d'argent de M. l'abbé Chapleau, un de nos prêtres fit cette remarque judicieuse : "Une belle paroisse ne consiste pas seulement dans les édifices et la piété des paroissiens, il faut en plus qu'il s'y fasse des oeuvres et des oeuvres durables". C'est vrai : à son arrivée dans la paroisse, il constata que l'instruction des enfants était négligée malgré tout le dévouement de nos institutrices laïques. Immédiatement, il fit venir de Nicolet les RR. Soeurs de l'Assomption, qui se sont dévouées un peu partout dans le diocèse et à qui on a confié l'éducation et l'instruction des jumelles Dionne.

Nos enfants aux études

En 1920, un seul garçon de la paroisse fréquentait le Collège de Sudbury : Paul Bédard, fils du docteur Bédard; tandis que six jeunes filles recevaient leur instruction au pensionnat de Sturgeon-Falls et à Ottawa. En 1946-47, nous avons 25 collégiens au Collège du Sacré-Coeur de Sudbury, 3 à Rigaud, un à Montréal. Quelques-uns suivent les cours de Scollard Hall à North-Bay et plusieurs vont au Collegiate où, depuis 3 ans, M. Cousineau donne un bon cours de français.

Notre paroisse a le bonheur de compter six prêtres dont trois religieux et trois séculiers. Les trois religieux sont les trois frères Lévesque : Jean-Marie et Hector, Pères Blancs, et Alphonse, jésuite. Ce dernier a été ordonné cette année même à Montréal et est venu à North-Bay célébrer sa première grand'messe. Les trois prêtres séculiers sont MM. les abbés Lucien Cholette, Lionel Brousseau et Fernand Lafontaine, tous trois vicaires dans le diocèse. Quelques-uns se destinent au sacerdoce, tels les Pères Albert Régimbal, jésuite, MM. Claude Cholette, Pierre Vaillancourt, Roger, Guy et Gérard Filiatreault.

Notre fervente paroisse est fière de voir fleurir autant de vocations dans les communautés de femmes.

Nos Religieuses

Dès l'été de 1921, Mlle Aline Séguin, une de nos premières élèves de musique, fille de M. Wilfrid Séguin, entre au noviciat de Nicolet. Elle devient religieuse sous le nom de Sr Ste-Viviane; sa carrière bien remplie est malheureusement trop courte. Elle nous quitte pour l'au-delà le 7 août 1930. — Voici les noms de celles qui sont entrées en religion :

Chez les Soeurs de l'Assomption :

Mercédes Lévesque :	Sr St-Vincent-de-Paul
Cécile Montcalm :	Sr St-Laurent-Martyr
Céline Larmand :	Sr Céline de Jésus
Yvette Montcalm :	Sr Laurent de Jésus
Yvette Rodier :	Sr Marie-Ange de l'Eucharistie
Anita Cholette :	Sr Marguerite du Sauveur
Edwilda Moreau :	Sr Gertrude de la Croix
Amélie Laferrière :	Sr Ste-Lucia
Germaine Régimbal :	Sr Jacqueline-Marie
Marguerite Bourret :	Sr Marguerite-Thérèse
Jeanne d'Arc Séguin :	Sr St-Jean-de-Sienne
Marguerite Cholette :	Sr St-Marius
Rita Landriault :	Sr Rita-Marie
Rose Courchesne :	Sr Jean Silencière

Chez les Soeurs Ste-Croix :

Juliette Gauthier : Sr Marie-de-Ste-Anita
A. Lamothe : Sr St-Moïse
Thérèse Gauthier : Sr St-Omer de la Providence
Irène Pelletier : Sr Marie-Monique de Milan
Marguerite DeVillers : Sr Marie-Georges-Arthur
Laurette Gauthier : Sr Marie-Catherine du Rosaire
Blanche DeVillers : Sr Ste-Rollande Decilliers

Chez les Soeurs de la Providence :

Madeleine Joyal : Sr Hélène-Yolande

Chez les Soeurs grises de la Croix :

Béatrice Cusson : Sr Ste-Juliette
Fédora Gratton : Sr Marie-Armande

Chez les Soeurs de St-Joseph :

Elisabeth Limoges : Sr Anne-Pierre

Chez les Soeurs du précieux Sang :

Rita Girard : Sr Rita de l'Enfant-Jésus

Chez les SS. de la Sagesse :

Berthilde Larocque : Sr St-Onésime de Marie
Pauline Larocque : Sr Montfort de l'Enfant-Jésus
Viana Picard : Sr St-Honoré (décédée en 1923)

Chez les SS. de Ste-Anne :

Liliane Lafrance : Sr Béatrice de Jésus

De même notre paroisse s'enorgueillit de ses professionnels. Elle nous a donné deux médecins : MM. René Cholette et Lionel Leblanc; six professeurs : MM. Sylvio et Maurice Régimbal, Maurice et Georges Leblanc, Gérard Catafard, Léo St-Louis; un sociologue : Roger Régimbal. Voilà à peu près notre bilan paroissial depuis 1919.

Notre curé encourage toutes les oeuvres et les organisations; les associations pieuses fleurissent dans la paroisse, en particulier la Ligue du Sacré-Coeur.

Notre curé aurait pu faire davantage si tous les gens de langue française avaient été convaincus que leur devoir de catholiques et de patriotes les obligeait d'être paroissiens de Saint-Vincent-de-Paul; oui paroissiens de notre église malgré la distance à parcourir, malgré les déboursés pour soutenir nos oeuvres paroissiales. Un jour viendra, espérons-le, où tous les membres de notre grande famille française se réuniront dans le bercaïl paroissial et sous l'autorité d'un même pasteur.

Nos Fêtes paroissiales

Le 22 octobre 1929, les paroissiens fêtaient le Jubilé sacerdotal de leur curé. A cette occasion, il y eut messe solennelle célébrée par le jubilaire avec sermon donné par notre premier curé, Mgr J.-A. Lécuyer. La journée se termina par une belle séance publique, pendant laquelle les paroissiens en profitèrent pour offrir une jolie bourse à leur chef spirituel. Leur coeur reconnaissant avait tenu à lui offrir ce cadeau pour le récompenser, dans une certaine mesure, de son apostolat auprès d'eux.

Quelques mois après, les 6-7-8 mai 1930, le clergé et les diocésains célébrèrent avec éclat les noces d'argent épiscopales de Mgr Scollard.

En 1935, du 4 au 10 août, la ville de North-Bay fêta ses anciens. Le programme, fort bien élaboré, réservait des numéros de choix aux Canadiens français. De toute la région vinrent de nombreuses délégations. Dans la parade, on pouvait remarquer des chars allégoriques venus de Noëlville, de Blezard-Valley et même de Chelmsford.

North-Bay fut aussi témoin, en 1935, d'un beau geste national : l'érection d'une croix de Cartier. L'année précédente, tout le Québec fêtait le 4^{ème} centenaire de l'arrivée de Cartier et nos compatriotes, d'un océan à l'autre, furent invités à ériger des croix de Cartier. Les catholiques de North-Bay s'empressèrent de répondre à l'appel et plantèrent une croix dans le parc McMurchy, à l'entrée de la ville, sur le chemin de Sturgeon-Falls. L'orateur invité, M. le sénateur Gustave Lacasse, empêché de venir à la dernière heure, fut remplacé par M. l'avocat J.-A.-S. Plouffe, alors résidant à Sudbury.

La paroisse reçut aussi de grands personnages. Le 27 mai 1941, c'est une visite royale : la famille impériale d'Autriche qui résidait à Québec pendant la guerre. Elle se compose du prince Jean, héritier du Luxembourg, sa soeur la princesse Elisabeth, les archiducs Charles-Louis et Rodolphe, fils de l'impératrice Zita, d'Autriche; leurs trois soeurs : Adélaïde, Charlotte et Elisabeth; la comtesse Kersembrock, leur gouvernante; ils sont pilotés par M. l'abbé A. M. Parent, de l'Université Laval et chapelain de la famille impériale. Leur piété, leur délicatesse, leur modestie, leur français musical ont su nous édifier et nous charmer.

Le 13 octobre 1945, encore une visite remarquable : la famille Trapp, exilée du Tyrol par Hitler, domiciliée depuis dans l'état du Vermont, Etats-Unis, fait une tournée de chant dans certains centres urbains des Etats-Unis et du Canada. Le Baron, la Baronne Von Trapp, leur huit filles, leurs trois fils et leur gouvernante assistent à la messe dite au couvent par leur aumônier et directeur de chant, le Dr Franz Wasner; à l'*Agnus Dei*, tous s'approchent

recueillis pour recevoir la sainte communion et prolongent leur action de grâces dans des chants latins, français et anglais.

Après la mort de Mgr Scollard, les destinées du diocèse furent remises entre les mains de Monseigneur Ralph Hubert Dignan, consacré à London le 19 mars 1935. Il arrive à North-Bay le 2 avril, vers les 9 heures. Mgr l'évêque descendit du train, au milieu des acclamations générales. Il prodigua ses bénédictions et ses bons mots à ses nouveaux enfants. Sa mère et un grand nombre de prêtres l'accompagnèrent jusqu'au palais épiscopal. Quelques jours plus tard, le 9, son Excellence eut une belle réception à la salle paroissiale, et nos élèves lui présentèrent une adresse et des fleurs.

Voilà, Mesdames et messieurs, les principales étapes et les principaux événements de notre vie paroissiale depuis sa fondation.



LES PREMIERS

Premiers missionnaires : R.P. Louis Côté, s.J., R.P. Nedelec, o.m.i.

Premier missionnaire protestant : Rev. Silas Huntington

Premiers prêtres résidents : R.P. John Sinnett, s.J.,
E. P. Joseph Bloem.

Premières naissances : un fils de John G. Campbell
Martha Charette, née le 10 octobre 1883 et baptisée par
le Père Louis Côté, s.J.

Joseph-Victor Saint-Laurent, né le 23 novembre et baptisé le 25 novembre par le Père Louis Côté, s.J.

Premiers mariages : Richard Douglas, le 27 juillet 1885; ce mariage fut béni par le R.P. Hormisdas Caron, s.J.
John Cochrane à la Maison McFarlane.

Premier professeur : James Agnew

Première institutrice de l'école séparée : Mlle Bloem

Premier médecin : Dr A. McMurchy

Premier dentiste : Dr J. H. McNight

Premier avocat : A. G. Browing

Premier juge : James Worthington

Premier maire : John Bourke, 1891

Premier échevin : Georges Fee, 1891

Premier député au fédéral : John Loughrin, M.P.P.

Premier maître de poste : John Ferguson

Premier surintendant du C.P.R. : E. W. Woodcook

Premier agent du C.P.R. : D. J. McKeown

Premier inspecteur des trains : Frank Bouillon

Premier surveillant de la cour : Georges Charette

Première église catholique : lot 101, rue Main, près du magasin
"Cochrane Hardware"

première église méthodiste : à l'endroit où se trouve "Old Times"

première école : en arrière de l'église baptiste

première école séparée : située sur la "Priest's Hill".

première prison : près de l'Hôtel Lott Britton et de la rue Main, est

premier journal : *Nipissing Times*, édité par Stewart Huntington

première patinoire : en arrière l'église presbytérienne

premier bateau : "Inter Ocean", 1882; A. P. Cockburn, M.P.P.,
propriétaire

premier "log cabin" : John Ferguson

première résidence : William Ferguson

Première "High School" : au même endroit, 1902

Première banque : Traders, 1895.

Les Soeurs de l'Assomption à North-Bay

par une des fondatrices du Couvent

L'histoire des Soeurs de l'Assomption et des écoles est si étroitement liée que je parlerai tantôt des unes, tantôt des autres.

Avant l'arrivée des soeurs en 1920, il y avait environ 300 enfants distribués dans les classes bilingues. C'était grâce à l'influence du Dr Bédard. Ce bon docteur se dévouait bien pour les écoles. Un jour il reçoit une patiente. Lorsqu'elle sort de son bureau, ce n'est plus une patiente, c'est une institutrice pour North-Bay, Mlle Ida Côté, aujourd'hui Mme Patrice Bédard. Elle a été la première à avoir la classe d'entrée bilingue à North-Bay. En dépit du pessimisme des institutrices anglaises, elle remporte un beau succès, 8 des 10 élèves présentés réussissent.

C'est le 24 juin 1920 que son Excellence Mgr D. J. Scollard, évêque du Saut-Ste-Marie, écrivait à Soeur St-Colomban, alors supérieure à Haileybury, une lettre dont la teneur est fort intéressante. Monseigneur invitait à North-Bay les RR.SS. de l'Assomption pour y enseigner aux 300 élèves canadiens-français et leur offrait comme demeure le couvent des Soeurs de Saint-Joseph.

A cette époque, les SS. de l'Assomption n'avaient dans l'Ontario que les missions de Haileybury, Cochrane et Timmins, toutes trois dans le diocèse de Mgr Latulipe. Comme Mgr Scollard ne connaissait pas leur maison mère, il s'était adressé à la mission la plus rapprochée, celle de Haileybury. Cette lettre fut envoyée à Nicolet et Soeur St-Colomban reçut l'invitation d'aller visiter le "beau petit couvent", avec Soeur St-Christophe. Son Excellence se montra des plus aimables, leur fit voir, non seulement le couvent, mais l'évêché et la cathédrale, qui en sont voisins. Toutes deux retournèrent enchantées de cet accueil.

Pendant que les négociations se terminent entre la maison mère et Son Excellence, les 5 futures fondatrices, disséminées aux quatre coins de leurs 64 maisons alors existantes, attendent bien en paix l'heure solennelle des obédiences. Elle se nomment : Soeur Ste-Brigitte, supérieure, de Pierreville, P. Q.; Sr St-Jean-du-Calvaire, de Cochrane, Ont.; Sr Thérèse-de-St-Augustin, de Brockton, Mass.; Sr Ste-Jeanne, jeune professe, de Nicolet et Sr Marie-Emile, de l'imprimerie de la maison mère.

Il faut partir de la maison mère en deux groupes, par prudence, car on ne sait pas si, là-bas, le couvent est libre. Sr Ste-Brigitte et Sr St-Jean-du-Calvaire arrivent donc à North-Bay le 28 août 1920. Elles se font conduire à 135, avenue Klock, St-Mary's Convent. Oui, la maison est libre, mais elle n'est pas vide. Les portes sont ouvertes, une statue de saint Joseph est là, dans le portique, attendant son tour d'être déménagée; on s'agenouille pour

prier et avec quelle ferveur : saint Joseph est le grand ami de Soeur Supérieure. On visite les pièces du bas, on se rend au deuxième. Quelle belle surprise ! La lampe du sanctuaire leur dit que Jésus les attend dans le tabernacle, pour soutenir leur courage et leur promettre son aide et ses consolations. Il reste aussi une magnifique statue du Sacré-Coeur sur l'autel, les stations du chemin de la croix et le vestiaire garni d'ornements.

Soeur Supérieure et sa compagne se rendent saluer Son Excellence. Il est très pressé . . . et leur dit qu'il voulait ici les Soeurs pour ne pas passer son beau petit couvent à des séculiers, à cause de "*mon beau petit chapell*" . . . (avec l'accent anglais qu'on lui connaissait). Elles vont ensuite faire connaissance avec leurs voisines, les Soeurs de Saint-Joseph, installées au Grand Union Hotel qui sera aménagé en pensionnat. Aujourd'hui, c'est St-Mary's Academy, pendant longtemps St-Joseph's Academy, jusqu'à l'ouverture du collège St-Joseph. Elles y prennent une légère collation, puis s'acheminent vers la rue principale pour commander lits, chiffonniers, chaises, ustensiles de cuisine, etc. M. Wagar leur prête des lits doubles en attendant. Au retour, elles arrêtent à une petite épicerie au coin des rues Klock et McIntyre, pour se munir un peu de ce qu'il faut pour souper. Quelle joie de rencontrer enfin un Canadien, et pas n'importe lequel . . . puisque c'est Monsieur Marius Cholette, si bien connu aujourd'hui de toute la population et des alentours. Voilà leur premier bienfaiteur, un des commissaires de ce temps-là, plus tard président, enfin un ami de toujours. Il prend les deux Soeurs pour des visiteuses, s'enquiert bien poliment de leurs nécessités comme voyageuses. La surprise est à son comble de part et d'autre quand Soeur Supérieure lui annonce qu'elles ne sont pas en visite, mais qu'elles viennent demeurer ici pour enseigner aux petits Canadiens Français de North-Bay . . . M. Cholette, avec la plus grande amabilité, prépare tout ce qu'il faut pour le premier repas, transporte le bois et les caisses pour servir de chaises. Au couvent, d'une caisse et de deux planches, il fabrique une petite table . . . Puis le souper se prend, malgré tout avec assez d'appétit. Le bon Monsieur leur demande si elles connaissent le curé de la paroisse canadienne; puisqu'elles viennent prendre soin des Canadiens Français, il conçoit que ces religieuses quoique très éloignées de leur église, doivent appartenir à la paroisse St-Vincent-de-Paul. Il appelle donc M. l'abbé J.-A. Chapleau pour lui annoncer la grande nouvelle et l'on fait connaissance par téléphone. Tard le soir, après les confessions du samedi, en l'absence de son vicaire, il vient les visiter et commencer déjà la longue série des taquineries qui se continuent encore après vingt-huit ans.

Le lendemain matin, sans horloge, sans réveille-matin, rien ne vient troubler le profond sommeil des deux missionnaires. Mlle

Marie-Anne Aubry, chargée de les éveiller pour les accompagner à une messe matinale, n'a jamais pu y réussir; elle a dû revenir et se contenter de les reconduire à la grand'messe.

A l'église St-Vincent-de-Paul, le curé vient lui-même à l'arrivée des Soeurs, et, tout heureux, les accompagne jusqu'au cinquième banc, celui de sa vieille mère. Beaucoup de paroissiens n'ont jamais oublié son vibrant appel à leur générosité, à leur coopération, à leur charité, à leur foi, etc. Surtout avec quelle filiale soumission ils ont mis ses conseils en pratique! Leur générosité ne s'est jamais démentie.

Depuis cet enfant de la classe primaire, qui un beau matin du 8 octobre 1920, apportait à Sr Ste-Brigitte quelques petits cornichons qu'il tenait serrés dans sa blouse, parce qu'on lui avait dit que c'était sa fête; depuis cette maman, qui de l'autre extrémité de la ville leur apportait un gros sac de patates sur un traîneau tiré par ses deux bambins; depuis cette fillette de six ans qui présentait à Soeur Supérieure un beau \$2.50 en or, le prenant pour un sou neuf qu'elle avait eu la permission de sortir de la bourse de sa maman (il y est retourné le soir même), jusqu'à ce bon abbé qui l'an dernier leur remettait \$100. pour leur chapelle, comme étant une chose ordinaire; tous, oui, tous les Canadiens sont restés généreux à la suite de leur chef et des siens.

Je reviens, après une petite digression. Vous vous demandez où sont les trois autres missionnaires. Les voici, le 31 août 1920, arrivant de la maison mère. La grande joie de se réunir pour de bon! Vous ne pouvez pas vous imaginer leur enthousiasme à la vue de la belle grande demeure que Monseigneur avait qualifiée de "*nice little convent*". A leurs yeux, ce n'était pas une *petite* maison puisque Soeur Supérieure les invitait à se choisir une chambre, chacune une chambre! C'était alors une aubaine extraordinaire, jamais rencontrée depuis, sinon une fois.

Vient ensuite la visite de la famille "à Sa Grandeur", comme on disait alors; puis, celle reçue de Monsieur le Curé, du fameux Docteur Bédard, président de la Commission Scolaire. Songez que la classe commençait le lendemain à 9 heures, et l'on ne savait pas même où . . . Soeur Supérieure et Sr Ste-Jeanne se dirigent vers l'école Ste-Marie, tout près du couvent; Mlle Marleau vient chercher Sr St-Jean-du-Calvaire et Sr Thérèse-de-St-Augustin pour les conduire en automobile à l'école St-Joseph, où elle-même et sa soeur, Mlle Anna, enseignent aux cours inférieurs. Plusieurs jours durant cette chère demoiselle répète matin, midi et soir son même beau geste de bienveillance. Qu'on le dise à sa louange, cette bonne Mlle Marleau, la politesse et l'obligeance mêmes, venue là avant les soeurs et restée au poste depuis, leur a toujours été un grand appui; elle fut la conseillère de leurs premières heures de classe. Les Soeurs de l'Assomption lui gardent un souvenir peut-être plus

fidèle encore que celui de toute la génération des petits qu'elle a éduqués depuis 1910.

Voulez-vous avoir une idée de l'affection de nos chers enfants pour leur école et leurs maîtresses? Un jeune élève de Ste-Marie avait dû passer quelques jours dans la cave de la prison pour petits larcins répétés. Un matin, il s'en échappe par un soupirail. Les autres sont consternés. Ils se rendent auprès de Soeur Supérieure, dès son arrivée, pour lui apprendre ce forfait. Et elle de le citer à son tribunal: "Est-ce vrai, X. . . , que vous avez déserté la prison?" Et lui de répondre de sa grosse voix: "Oui, ma Soeur; moé voulais pas manquer mon école".

Aimeriez-vous à entendre aussi le témoignage d'appréciation un peu typique d'un adulte? Vous avez sans doute connu ou entendu parler de M. Lafrance, "Tom", comme on l'appelait. Quelques mois après l'arrivée des soeurs, il disait un jour à M. Fred Ouquette, leur concierge: "*Cré-tu, Fred! Qu'on es-tu ben attelé c't'année! Que ç'a tu l'air fin de voir arriver ces cinq belles petites Soeurs à l'église, le dimanche, su'l'devant des enfants!*" Il disait cela parce que les Soeurs dirigeaient les enfants, pendant qu'ils chantaient des cantiques appris durant la semaine. C'était sa manière à lui d'exprimer son contentement, et il n'a jamais su que sa phrase est devenue célèbre et qu'elle est répétée aujourd'hui encore parmi elles, même dans leur mission du Japon.

Il faudrait un numéro complet de publication pour relater l'histoire de la première année: événements tristes, événements joyeux, incidents et accidents de toutes sortes, murs et plafonds qui tombent et menacent de les écraser, réservoirs qui crèvent en pleine nuit, fournaise qui refuse ses services et les laisse grelotter des jours et des semaines, à ce point qu'on écrivait quelques lettres du jour de l'an avec des gants de laine . . . , table aux mesures mal prises, trop haute, et dont l'amputation des pieds, faite par un chirurgien inhabile, la leur laisse tellement basse qu'on a l'air d'y prendre la dinette . . . Elles n'avaient pas encore de chaises. C'était l'époque héroïque. On prenait les repas assises sur des malles. Il fallut l'adresse de M. Raphaël Girard pour faire disparaître cette grave infirmité.

Le grand événement de cette première année 1920-21, c'est l'arrivée parmi elles, le 7 décembre, de M. l'abbé Alphonse Chapleau, frère de M. le Curé. Pour les religieuses, ce n'était pas seulement M. le Vicaire, c'était un bienfaiteur, un soutien, un catéchiste, un menuisier, et surtout un vrai joueur de tours, le meilleur complice qu'ait jamais pu trouver M. Marius Cholette dans tous ceux qu'il a joués aux fondatrices. Comme les enfants l'ont aimé! Comme il savait donner son temps, son dévouement, son argent, tout, pour leur faire plaisir et leur faire du bien! Aussi, on a vu bien peu d'événements, funérailles ou départs, où furent versés

autant de larmes que le 20 juin 1922, jour des adieux de ce bon prêtre aux enfants de la paroisse, dans l'église St-Vincent-de-Paul.

Les écoles

La première école de North-Bay fut une Ecole Publique, située à l'angle de la rue Main et Klock, fondée en 1884. Deux ans plus tard, cette école céda une salle de classe à l'Ecole Séparée. La première Ecole Séparée fut construite sur la Côte du Prêtre "*Priest Hill*", en 1887. Aujourd'hui c'est la résidence des gardes-malades de l'Hôpital St-Joseph. — Je connais plusieurs petites filles qui ont fait leurs débuts dans l'enseignement dans la vieille école abandonnée. — Pensez-y ! de vrais tableaux et de vrais pupitres ! Quelle joie pour des petites filles qui jouent à la "maîtresse" ! L'Ecole ouvrit ses portes, l'année suivante. La première institutrice fut Mlle Bloem, la soeur de M. le curé Bloem. Lui succédèrent Mlle Charron, Mlle Dorina Marceau qui y enseigna pendant 15 ans et dont la carrière d'enseignement dura 40 ans. Elle vit encore à North-Bay. Elle fut remplacée par Mlle Dubois.

A l'arrivée des Soeurs de l'Assomption, en 1920, il y avait deux écoles séparées :

Ste Marie, située sur la 1ère avenue, à l'ouest, et fondée en 1904; elle fut agrandie en 1922.

St-Joseph, située sur la 1ère avenue à l'est, et fondée en 1914.

Depuis l'arrivée des Soeurs, trois autres écoles s'ouvrirent : *High School*, en 1923, située sur l'avenue Klock;

St-Vincent-de-Paul, en 1925, située sur la rue Wylde, école exclusivement canadienne-française;

Ste-Rita, en 1939, et située sur la rue Front.

En 1920-21, on avait 6 classes avec 392 élèves; aujourd'hui nous avons 22 classes et 835 élèves.

Vers le progrès

Jusqu'en 1928, notre école primaire se compose de 4 cours dont chacun est divisé en deux : junior et senior. Les élèves du 4e cours senior subissent des examens en anglais seulement; s'ils réussissent, ils sont admis à l'école supérieure, ou *High School*; de là le nom d'examens d'entrée, qu'on aimerait mieux appeler "examens de sortie", puisque ces élèves sortent de nos écoles.

Depuis l'abolition du Règlement XVII et la nomination d'inspecteurs canadiens-français, les élèves subissent des examens bilingues en littérature, composition, grammaire, orthographe, lecture, géographie et histoire. Comme preuve que l'étude du français est loin de nuire à celle de l'anglais, comparez les résultats avant et après 1927 :

1920-21	3 entrées	1927-28	19 entrées
1921-22	5 entrées	1928-29	24 entrées
1922-23	8 entrées	1929-30	27 entrées
1923-24	5 entrées	1930-31	32 entrées

1924-25	10 entrées	1935-36	30 entrées
1925-26	14 entrées	1940-41	42 entrées
1926-27	15 entrées	1945-46	47 entrées

On nous permettra de citer le fait suivant, raconté par la Soeur enseignante.

En juin 1927, une des religieuses est demandée pour présider les examens à Sturgeon-Falls, pendant qu'une des Soeurs de Sagesse vient au Collegiate. Depuis cette date, la même chose se répète chaque année. Quant à la correction, nous alternons tous les deux ans avec les Soeurs de St-Joseph pour l'anglais tandis que nous sommes de droit désignées pour la correction des examens français, en collaboration avec M. l'Inspecteur. Ceci me rappelle un petit fait qui s'est passé en 1934. C'était au tour d'une Soeur canadienne de présider les examens au Collegiate. Je devais donc la dictée anglaise. Le groupe que je surveillais était exclusivement irlandais et anglais. J'étais un peu craintive dans cette atmosphère étrangère. Je dicte de mon mieux, scandant chaque syllabe, relis suivant le règlement, et je demande aux élèves s'ils ont des questions à poser. Ils s'absorbent profondément pour corriger leurs fautes ou pour en mettre là où il n'y en avait pas (comme c'est l'usage). Entre l'une des têtes dirigeantes, qui me salue froidement . . . puis demande aux enfants s'ils ont bien compris la dictée. Tous répondent : "*Yes, Sir; yes, Sir.*" Il semblait conserver quelque doute sur l'anglais d'une soeur canadienne. Il va plus loin. Il me demande avec plus d'insistance si quelques-uns ont des questions à poser, s'ils auraient des phrases à se faire répéter, ou des mots, quelques signes de ponctuation . . . A ma grande joie, mais rassuré à la sienne, pas un élève n'a levé la main . . . Et je riais sans cesse . . .

Depuis 1932, nos finissants ont le grand avantage d'avoir leur admission à la Haute Ecole sur la recommandation de la maîtresse, s'ils ont conservé 66% de moyenne, sur le travail de l'année. C'est un stimulant très appréciable et pour l'élève et pour la maîtresse.

Encore quelques points qui appartiennent au chapitre du progrès : depuis l'établissement du grand concours provincial en français, 5 de nos élèves ont été victorieux dans le district et ont eu l'honneur de se rendre à Ottawa; ce sont : Thérèse Chole en 1940; Hélène Plouffe, en 1941; Pierre Vaillancourt, en 1941; Raymond Régimbal et Lilian Corbeil, en 1946. Signalons au sujet de l'oeuvre couronnée de succès de M. l'abbé Benoît Fortier et de Joseph Beaulieu : le premier fonde la petite maîtrise en 1943, le second stimule les talents artistiques et sait découvrir les belles voix.

Nos commissaires et nos inspecteurs

Le brillant chapitre du progrès de nos écoles ne saurait se concevoir sans un autre qui l'a suscité : celui de nos Commissaires et de nos Inspecteurs. En effet, si tous les Canadiens s'étaient désintéressés de leur foi, de leur langue et de leurs écoles, nos petits enfants seraient noyés dans l'ambiance anglaise et on n'entendrait pas aujourd'hui sur les bords du Nipissing la belle langue des aïeux, la langue de son grand découvreur : Samuel de Champlain. Honneur donc aux Lécuyer et aux Chapleau d'abord, puis à ceux qui les ont imités : les Bédard, les Aubry, les Cholette, les Leblanc, les Gagné, les Marceau et les Guénette, nos présidents; honneur aussi à tous nos commissaires dont la liste serait trop longue à écrire, mais nous ne pouvons omettre les tout premiers : MM. Oscar Legros, P. A. C. Larose, avocat, Daniel St-Pierre, E. Gauthier, John Blanchet. Ces beaux succès furent obtenus, il faut bien le dire, avec l'appui des religieuses enseignantes, des soeurs directrices et surtout avec les Supérieures que je désire nommer d'une façon spéciale ici; voici leurs noms :

Sr Ste-Brigitte, supérieure de	1920 à 1926
Sr François de Sienne, supérieure de	1926 à 1932
Sr Ste-Hélène, supérieure de	1932 à 1936
Sr St-Alexis de Rome, supérieure de	1936 à 1942
Sr Ste-Solange, supérieure de	1942 à 1945
Sr Thérèse de St-Augustin, supérieure	1945 à 1946
Sr Eugène de Florence, supérieure de	1946

Les grands auxiliaires des prêtres et des commissaires dans la marche vers le progrès, ce sont nos inspecteurs. Je dois à nos écoles, à notre peuple, à nos élèves, de les nommer tous ici. Le premier que nous avons connu, c'est M. John Martin Bennett, un Irlandais de nom, mais un homme chez qui le fanatisme n'existait pas, un catholique fervent qui commençait chacune de ses visites aux écoles par le catéchisme, un homme enfin dont on apprenait l'arrivée en ville par les enfants qui l'avaient vu à la messe le matin. Remplacé chez les nôtres après l'abolition du Règlement XVII, en 1927, il est depuis lors inspecteur des écoles séparées de Toronto; de loin il s'intéresse à nous et se réjouit de nos succès. Notre Saint Père le Pape, pour le récompenser du bien qu'il a fait à l'Eglise, l'a décoré, il y a quelques années, de la Croix de Chevalier du St-Sépulcre.

Notre premier inspecteur canadien est M. Payette, dont la première visite coïncide avec celle du Dr Karr et M. Bénéteau, nommés respectivement directeurs de l'enseignement anglais et français par le Ministère de l'Instruction publique. De 1931-34, nous avons M. Rosario Masse; de 1934-37, M. Raymond Maurice; MM. Choquette, Gascon et Laplante ne font que passer. En sep-

tembre 1940, M. C. Charron nous arrive et celui-ci demeure avec nous tout près de 5 belles années, après quoi, en mars 1945, nous revient M. L. Laplante, homme de haute valeur, grand chrétien, dont l'activité et l'esprit entreprenant ne connaissent pas de bornes. Sous son "règne", le concours de français, l'Unité Pédagogique et le Cercle Pédagogique prennent une plus grande envergure.

Tous ces Messieurs se sont montrés de vrais Canadiens, des appuis fermes, des conseillers sages et désintéressés; tous ils se sont dévoués et ils ont bien mérité de nos écoles et de la patrie.

Nos institutrices

Un autre grand facteur du succès de nos élèves, ce sont nos chères Institutrices, trop souvent dans l'ombre, et sans lesquelles les parents ne pourraient donner le développement intellectuel et moral nécessaire, ni rendre leurs enfants aptes à gagner leur vie. Ces chers enfants, nous les aimons bien.

Ce que les enfants pensent de leurs institutrices portent ces dernières à la réflexion, au sourire parfois. Ainsi toute l'année un bambin parle du beau linge de sa maîtresse, beau manteau, beau chapeau, beau foulard, belle robe. "Maman, quand je serai grand je vais acheter du beau linge comme la maîtresse" — La maman écoute ces propos toute l'année. A Pâques, elle s'achète tout un complet.

"Enfin, Pierre, je vais certainement être aussi belle que la maîtresse", demande-t-elle.

L'enfant songe un moment : "*Non, maman, you're too fat, she is just the right size*".

Dois-je vous parler de leurs salaires? Ce serait entamer une longue discussion. Je me contenterai de citer ce que le journal local — novembre 1947 — a rapporté cette semaine dans la colonne, "*Keep it under your hat*". "Les institutrices ont eu leur banquet annuel, pendant la semaine d'Education. Etant donné les salaires des institutrices dans certaines parties de la province, ce banquet annuel est tout ce qu'elles peuvent se permettre.

Le 26 janvier 1936, Son Excellence fait part à Soeur Supérieure, pour la 2e fois, de son désir d'inviter les Soeurs du Précieux-Sang à venir s'établir dans le diocèse du Sault-Ste-Marie, à North-Bay. Si les Soeurs de l'Assomption aimaient à aller demeurer près de l'église St-Vincent-de-Paul, les Soeurs du Précieux-Sang occuperaient leur résidence à 135 Klock.

Le 30 janvier, Mère Marie-de-la-Croix et Mère St-Athanase, économiste générale, arrivent de la maison mère et se mettent à la recherche d'un logis convenable. Le choix est d'abord fixé sur la maison d'un M. Winter, sur la 2e Avenue. Le 1er février, M. Winter vient signer le bail pour un an et demi. Le 2, Monseigneur annonce à la cathédrale l'arrivée des Soeurs du Précieux-Sang

pour le 1er mars. "Je profite de l'occasion, dit-il, pour féliciter les Rév. SS. de l'Assomption de leur promptitude à obéir à mes intentions et les remercier des sacrifices qu'elles s'imposent si généreusement". Le 7 février, Soeur Supérieure et deux compagnes vont visiter la maison du Dr Rooks, près de l'église et de l'école, ancienne résidence de M. et Mme Thomas Lafrance, qui leur avait été offerte bien des fois, mais l'heure n'était pas venue . . . de partir. On trouve ce loyer avantageux à plusieurs points de vue. On se met en communication avec la maison mère, on signe un bail avec le Dr Rooks pour un an et demi. C'est le déménagement. Ici encore, nos bonnes gens ont fait preuve d'une obligeance et d'un dévouement inoubliables; c'est à eux, bien plus qu'à nous, que revient le compliment fait à cette occasion par Mgr : "Les Soeurs de l'Assomption, une fois qu'elles sont décidées, ça marche". Elles disent adieu à ce cher couvent habité depuis 1920 pour se rendre à 230 Wylde, leur résidence actuelle.

Le 3 mars, les Soeurs du Précieux-Sang s'installent au vieux couvent, qui sera désormais appelé : "*Monastery of the Precious Blood*". Avant d'entrer dans le cloître, elles visitent l'école Ste-Marie, l'école St-Joseph et la nouvelle habitation des SS. de l'Assomption.

Le 27 octobre 1940, on décide un agrandissement à la petite maison, ce qui permettra aux Soeurs d'avoir une chapelle. Le 28, M. le Curé bénit le terrain et bientôt les travaux commencent. Les Soeurs doivent prendre leurs repas au sous-sol de l'église, même durant la visite régulière de leur Révérende Mère Générale, qui dit plaisamment qu'elle a rarement l'occasion d'aller prendre ses repas à l'hôtel . . . Tout va si rondement dans la construction, sous la direction de M. le Curé, qu'à Noël les religieuses peuvent réveillonner chez elles, quoiqu'on n'en soit pas encore rendu au dernier vernis. Les Soeurs font appel à la générosité des gens pour aider à monter leur chapelle et on y répond à qui mieux mieux. Dans les archives du couvent, et mieux encore dans le coeur des religieuses témoins de ces largesses, sont inscrits les noms des multiples bienfaiteurs de cette oeuvre.

En terminant, ajoutons que les petits Canadiens-français de North-Bay aiment le français. Ils vivent dans une ambiance très anglaise. — Ainsi une religieuse envoie une fillette avertir les petites filles dans la cour de l'école de parler français. La petite arrive. — "*The sister said to speak French*". — Leur mérite d'avoir conservé leur langue est peut-être plus grand qu'en certains autres centres, où l'entourage favorise le français. Depuis trois ans seulement nous avons le cours de français au *Collegiate* pour les Canadiens français. Avant cela, les enfants qui désiraient poursuivre leurs études en français devaient aller à l'extérieur. Grâce aux sacrifices des parents, plusieurs enfants ont complété leurs études en français.

La survivance française est donc assurée dans nos écoles grâce au nombre croissant des classes et grâce au dévouement de soeurs et des institutrices qui enseignent l'amour de la belle langue de Madeleine de Verchères, de Jeanne Mance et de Marie de l'Incarnation.

Noms des missionnaires de North-Bay, de 1920 à 1947

Soeur Sainte-Brigitte	S. Saint-Archange
S. St-Jean du Calvaire	S. Saint-Victor
S. Thérèse de St-Augustin	S. Se-Priscille de Rome
S. Ste-Jeanne	S. Sainte-Estelle
S. Marie-Emilie	S. St-Antoine
S. Sainte-Thècle	S. Gérard du St-Sacrement
S. St-Adalbert	S. Sainte-Colombe
S. St-Florian	S. St-Jean de Cologne
S. Sainte-Lutgarde	S. Lucie d'Alexandrie
S. Marguerite du St-Sacrement	S. St-Alexis de Rome
S. Saint-Joseph	S. Saint-Barnabé
S. Sainte-Marcelline	S. Joseph de Jésus
S. Louis de Grenade	S. Marie des Apôtres
S. Claire du St-Sacrement	S. Germaine de Marie
S. Sainte-Juliette	S. Marie de la Médiation
S. Marie-Edouard	S. St-Achille
S. Sainte-Perpétue	S. Sainte-Fernande
S. St-Pierre-Nolasque	S. Thomas de Galilée
S. Albert de Sienne	S. Marie-Antonia
S. Elie-Anicet	S. François de Genève
S. Marie-des-Martyrs	S. Sainte-Simone
S. Marie de la Passion	S. Rita du Crucifix
S. Jean-Marie-Vianney	S. Brigitte du Rosaire
S. S. Séraphin	S. St-Louis de France
S. Madeleine de St-Joseph	S. Marguerite de Lorraine
S. Thérèse de St-Joseph	S. Sainte-Giselle
S. Saint-Gérard	S. Guy de l'Eucharistie
S. Jean-Baptiste de Jésus	S. Ste-Rita de Cascia
S. Bernadette du St-Esprit	S. Saint-Auguste (2)
S. François de Sienne	S. Sainte-Solange
S. Saint-Auguste (1)	S. Joseph du Christ-Roi
S. Saint-Urbain	S. Bernard du Rosaire
S. Bernadette de l'Im. Conception	S. Sainte-Georgie
S. Saint-Stanislas	S. Anne-Cécile
S. Marie-des-Vertus	S. Véronique de la Croix
S. Sainte-Victoire	S. Béatrix-de-Rome
S. Aimé des Anges	S. Sainte-Eva
S. Joseph des Anges	S. Marie des Sept-Douleurs
S. Marie-Médiatrice	S. Gertrude du St-Sacrement

S. Saint-Constantin
 S. Joseph de la Paix
 S. Elie de la Croix
 S. Sainte-Hélène
 S. Saint-Arsène
 S. Marguerite de Bavière
 S. Jeanne de l'Enfant-Jésus

S. Marie de Ste-Lucile
 S. Eugène de Florence
 S. St-Jean-Eudes
 S. Charles-Edouard
 S. Se-Louise de Savoie
 S. René de la Croix
 S. Jeanne du Christ-Roi

Voici la liste des institutrices

Maria Vaillancourt
 Jeanne-d'Arc Lévesque
 (Mme Brazeau)
 Rita Landriault
 Françoise Deschamps
 Hughetta Larose
 Juliette Dufresne
 (Mme Noiseux)
 Rhéa Noiseux
 (Mme Tremblay)
 Glaphyr Noiseux
 Diane Lalande
 Vina Rathwell
 Léola Vaillancourt
 Irène Boyer
 (Mme G. Latulippe)
 Marie-Anne Catafard
 Bernadette Gagné
 (Mme Aubey)
 Inez Gagné
 (Mme Pellerin)
 Diane Brousseau
 (Mme L.-P. Barrette)
 Eveline Paquette
 (Mme Bellegarde)
 Jacqueline Girard
 Marie Rivet
 Lucille Fournier
 Thérèse Rivet
 Mme Hélène Legros
 (Née Bélanger)
 Mme Charlotte Ames
 (Née Lefebvre)
 Jeanne Dault
 Isabelle Trottier
 (Mme Desrosiers)

Marielle Vaillancourt
 Ida Côté
 madame P. Bédard)
 Eugénie Brisebois
 (Mme Courtemanche)
 Emma Gélinas
 Imelda Pilon
 (Mme Beaman de Liskeard)
 Sara Legault
 Blanche Sauriol
 Mlle Séguin
 Thérèse St-Denis
 Aurore Gratton
 (Mme Latulippe)
 Euphémie Marleau
 Dorina Marceau
 Adéline Pilon
 Ange-Aimé Picard
 (Mme St-Louis)
 Rose Picard
 Marie-Louise Duhaimé
 Marie-Ange Labrosse
 Dora St-Denis
 A. Blais
 Eva Tessier
 Laurette Larocque
 (Mme Labouret)
 Noëlla Larocque
 (Mme Major)
 Gilberte Gauvin
 Marguerite Ribout
 Gabrielle Ribout
 Germaine Daoust
 Jeanne Gratton

MEMOIRE SUR LES PARENTS ET LES JUMELLES DIONNE

rédigé en 1935, par

M. l'abbé Hector LEGROS et le R. P. Arthur JOYAL, O.M.I.

I. — Le fait

En 1934, le 28 mai, de 3h.45 à 5h. a.m., naissaient Yvonne, Annette, Cécile, Emilie, Marie (ordre des naissances) filles-jumelles légitimes d'Oliva Dionne et de Elzire Legros, mariés à Corbeil, Ontario, Canada, le 15 septembre 1925, et domiciliés, depuis cette date, au même endroit.

Madame Alexandre Legros, tante d'Elzire, aidée de Madame Lebel, avait mis les trois premières enfants au monde quand arriva le Dr A. R. Dafoe, de Callender, Ontario, situé à deux milles et demi de la maison des Dionne. Le médecin aida les sages-femmes ⁽¹⁾ à mettre les deux autres jumelles au monde. Madame Alexandre Legros ondoya les cinq petites. Le médecin quitta la demeure en disant aux sages-femmes : "Ces enfants seront mortes d'ici une heure; c'est peine perdue que de leur donner tant de soins". Et le médecin partit pour ne revenir que vers six heures du soir. Entre-temps, Madame Legros travailla de toutes ses forces à conserver la vie aux jumelles ainsi qu'à leur mère, fort en danger de mort. "Vrai miracle de la Ste Vierge", répète-t-elle, attendu qu'on l'avait priée toute la journée en récitant le chapelet.

II. — Les parents

Oliva Dionne, 31 ans, et Elzire Legros, sa femme, 26 ans, sont des fermiers laborieux, des chrétiens de foi vive et simple, des citoyens paisibles, père et mère de dix enfants, dont deux fils et huit filles. D'instruction moyenne, ils ont un jugement solide et beaucoup de bon sens. Quelque peu ombrageux ou soupçonneux, ils sont assez difficiles à persuader. De hardis promoteurs ne furent pas leurs meilleurs conseillers : de là une réserve trop négative.

III. — Le milieu de la paroisse

La paroisse de Corbeil compte 104 familles dont 102 canadienne-françaises. Monsieur l'abbé McNally en est le curé. Il

(1) Mmes Benoit Lebel et Alexandre Legros.

parle bien la langue de ses fidèles. Son excellence Mgr Ryan est l'évêque de Pembroke. Monsieur Oliva Dionne, son frère, et un autre compagnon se présentèrent, un jour, chez Son Excellence pour en recevoir certains avis et des lumières. L'Evêque refusa net de les entendre. Les soussignés, qui visitent assez souvent la famille, ont constaté que les Dionne ne reçoivent que peu de sympathie de la part de leur clergé, qu'on leur reproche plutôt vertement de vouloir le retour absolu de leurs petits sous l'autorité paternelle. Les soussignés n'y peuvent à peu près rien sans le concours décisif de l'autorité ecclésiastique. On l'a déjà dit : "Les Dionne n'osent plus se confier à qui que ce soit". Ils en souffrent et reculent ainsi le règlement de leur problème.

IV. — L'hôpital

Un hôpital fut construit à l'automne de 1934 où l'on transporta, en l'absence de leurs parents, les jumelles qui, depuis ce jour, sont absolument sous le contrôle et la garde du Gouvernement ontarien. Les parents n'y ont rien à dire. En principe et d'après la loi *Croll*, les parents peuvent aller voir leurs jumelles quand ils le désirent. Mais il est prouvé que certaine garde-malade, Madame de Kereline, se montra impolie pour la mère et que jamais, en tout cas, les parents ne peuvent voir leurs petites sans qu'il n'y ait quelqu'un pour les surveiller. La mère ressemble beaucoup à une étrangère; sa timidité native l'empêche d'aller à l'hôpital aussi souvent qu'elle le souhaiterait. Ce n'est ni elle ni le père qui apprendront à leurs enfants à aimer Dieu, à respecter papa et maman, à obéir. Ce sont de parfaits étrangers qui voient à tout; le médecin lui-même fut souvent grossier; il n'a permis aux petits frères et petites soeurs des jumelles de les voir que trois fois en seize mois. Le médecin de la famille est plutôt un catholique et canadien-français, de North-Bay, Ont., à douze mille de Corbeil.

L'hôpital est situé à 500 pieds environ de la maison paternelle. Les enfants y sont bien traitées; mignonnes, l'air intelligent, très enjouées, elles ravissent les milliers de visiteurs, (200,000 au moins depuis la mi-juin) qui accourent les voir de tous côtés. Ils se groupent devant une clôture de protection en attendant qu'on exhibe les "anges". Durant les mois d'été, on pouvait les voir jusqu'à quatre fois par jour, et deux fois maintenant. On les fait voir à tour de rôle. On parle déjà beaucoup de les préparer pour le théâtre; ce à quoi s'opposent énergiquement le père et la mère; mais bien inutilement, puisque la Législature d'Ontario a passé un bill, appelé "*Bill Croll*", pour soustraire à tous points de vue les enfants à leurs parents jusqu'à leur majorité légale de 18 ans.

V. — Le Bill Croll

Le *Bill Croll* fut voté en février 1935. "A cause de spéciales et uniques circonstances", y est-il écrit, "pour la survivance, une meilleure protection des jumelles et de leurs biens, pour leur développement, leur éducation et leur bien-être, le Gouvernement jugé bon d'ôter aux Dionne leurs petites, de les soustraire à l'autorité pour les élever sous son exclusive juridiction, à titre de "*Pupilles du Roi Georges V*", sous la garde du ministre du Bien-Etre à Toronto, l'Honorable David Croll de race juive. (Cf. *Bill Croll*, annexe A).

VI. — Protestations des parents

Monsieur et Madame Dionne ont toujours protesté; ils auraient cependant consenti, ont-ils affirmé, à une certaine restriction de leur liberté sous certains rapports; mais ils ne se résignèrent jamais à se taire devant cet acte qui fait de leurs petites des orphelines qui seront élevées richement, mieux que leurs frères soeurs moins heureux; ce qui pourtant exposera les deux groupes d'enfants, dans un avenir prochain, à rougir l'un de l'autre par suite de la différence de leur éducation. Les parents demandent qu'on leur laisse leurs jumelles, pour qu'ils puissent les élever eux-mêmes, "comme c'est notre droit naturel et tel que notre religion nous l'enseigne", disent-ils. Le Gouvernement paraît croire que les parents ne pourraient pas donner à leurs enfants l'éducation qui leur convient. C'est faux. Ils ont bien élevé leurs premiers enfants, et personne, jusque là, n'avait eu l'idée qu'ils ne pouvaient pas faire leur devoir. Sans aucun doute, et les parents sont les premiers à le reconnaître, le Gouvernement a beaucoup fait pour elles; mais ne pouvait-il pas exercer une surveillance opportune sans abolir ou amoindrir les droits des parents sur leurs jumelles? M. le ministre Croll, cependant, a fait certaines propositions aux Dionne. Ces derniers n'en veulent pas.

VII. — Entrevue avec M. Croll et propositions

Au début de juillet dernier, le soussigné Legros eut une longue entrevue avec M. le Ministre Croll. Ce dernier est prêt à remettre les jumelles aux parents, à supprimer la fonction officielle et les titres de gardiens, à faire construire une maison unique pour toute la famille dont les seuls maîtres seraient les parents Dionne à faire de l'hôpital actuel une école où tous les enfants Dionne recevraient l'instruction. Nous avons même tenté auprès de ces communautés de Soeurs d'obtenir deux gardes-malades religieuses et une institutrice. C'était le désir des gardiens; mais ces Religieuses ne voulurent pas accepter. Leurs motifs paraissaient bons en rais

des difficultés que comporte le cas en lui-même et de l'obligation dans laquelle elles se seraient trouvées d'exhiber chaque jour les jumelles aux visiteurs.

Telles étaient les offres, assez alléchantes, de M. le Ministre Croll; mais à deux conditions: que le Gouvernement gardât le contrôle absolu, au point de vue financier, sur les jumelles et que le Dr Dafoe restât le médecin des petites. La famille ne veut nullement consentir à de telles conditions; ce qu'elle veut, c'est d'être remise en pleine possession de ses jumelles. Le Gouvernement tient à garder la main-mise sur les jumelles et sur leurs revenus extraordinaires qui devront s'accumuler.

VIII. — Notre opinion et nos suggestions

Du seul fait que le père des jumelles ne peut disposer, au Comité des Gardiens, que d'une voix contre deux, celles de M. le Ministre Croll et de M. le Juge Valin, nous sommes d'avis que la situation dans laquelle il se trouve avec sa famille, par suite du Bill Croll n'est guère compatible avec la loi naturelle — et, par tant, la loi civile et religieuse — relative à l'autorité paternelle, à l'éducation familiale et au droit de propriété.

En conséquence, nous sommes d'avis que ce Bill Croll devrait être amendé de façon à restituer aux parents assez d'autorité pour qu'ils puissent disposer à leur gré de leurs enfants et leurs assurer une éducation catholique et française. Si, en effet, par la clause 7, No 2 du Bill, la religion catholique des jumelles est suffisamment protégée, il ne s'y trouve absolument rien qui leur garantisse une éducation française.

Le Gouvernement, que nous croyons sincère, bien qu'il paraisse avoir eu plutôt en vue de sauvegarder ses intérêts touristiques et ceux du Dr Dafoe, devrait voir le plus tôt possible à ce que tous les enfants Dionne soient réunis sous un même toit, pour y recevoir une seule et même éducation familiale. Ce qui pourrait se faire sans mettre en danger la vie des jumelles du moment que sous la direction du médecin attitré, des gardes-malades et des domestiques aideraient les parents à prendre toutes les précautions préventives requises.

Quant à l'aspect financier, il nous semble évident qu'en vertu de son droit de propriété, les revenus généraux à tirer du fait extraordinaire de ses jumelles appartiennent au père. Que l'on veuille bien lui adjoindre un comité de conseillers, l'idée en est excellente; mais en dernier ressort advenant la mort de ses jumelles, ces revenus devraient lui être remis en propre, moins les frais encourus. Conséquemment, il nous paraît peu équitable que les jumelles aient déjà à leur crédit une réserve en banque de \$50,000.00, alors que leurs parents, frères et soeurs continuent de vivre pauvrement, puisque le Gouvernement n'a pas jugé bon

de leur donner plus de \$100.00 par mois prises à même le trésor administré par le Comité des Gardiens.

En conclusion finale, nous estimons qu'il y aurait eu lieu de constituer le Comité des Gardiens de façons à intéresser davantage les proches parents des jumelles comme le veut la loi générale des tutelles; ou encore, à défaut de cette concession, que l'on forme un comité de parents ou d'amis qui puissent empêcher la signature de certains contrats qui pourraient compromettre la formation catholique et française des jumelles ou dégénérer tout simplement en vile exploitation.

Nous persistons à croire qu'une communauté religieuse accepterait de vivre à Corbeil avec la famille si on lui conseillait en haut lieu de se charger d'un tel ministère. L'autorité ecclésiastique de Pembroke a même offert d'avance au soussigné Legros le chapelinat de ce couvent à Corbeil. C'est Mgr le Grand Vicaire Lorrain qui nous en a parlé confidentiellement en juin dernier.

Ce mémoire, que nous soumettons bien respectueusement à qui de droit parce qu'il nous a été expressément demandé, nous le croyons de tous points conforme à la réalité en même temps qu'à l'équité.

En foi de quoi nous avons signé,

Hector Legros, prêtre, cousin d'Elzire Dionne
Arthur Joyal, o.m.i., dir. du Secrétariat de
l'Ass. c.-f. d'Education d'Ontario.

Ottawa, le 7 octobre 1935

Un père défend ses enfants ⁽¹⁾

Emile Gervais, S.J.

En juin 1939, je remplaçais le curé de Corbeil à la pouponnière Dionne pour la messe hebdomadaire aux jumelles et à leurs parents. Au déjeuner en famille, servi gentiment par les deux aînées, Rose et Thérèse, nous causions évidemment des petites. Le papa souriait de cet air mystérieux qui dissimule des pensées intimes. La mère, plus loquace, s'arrête tout à coup, et regardant vers la pouponnière, dit cette parole que je n'oublierai jamais :— Mon Père, je ne serai heureuse que le jour où j'aurai mes petites avec moi et à moi.

Cette parole me revint l'autre jour quand je lus le fait divers : "Les jumelles Dionne rendues à leurs parents". Dieu soit béni ! Maman Dionne possède enfin ses chères petites avec elle et à elle...

L'histoire des jumelles a fait l'objet de bien des légendes et commentaires, leur naissance en particulier. Les faits sont simples. Le 27 mai 1934, madame Dionne veille seule à la maison, les enfants sont couchés, et son mari est à la recherche d'une servante pour aider sa femme. Tard dans la nuit elle ressent les "grandes douleurs". Enfin voilà M. Dionne ! Il court chercher Mme Legros d'abord, Mme Lebel ensuite. Ces deux témoins de l'événement vont nous renseigner. Dès leur arrivée elles s'empressent autour de la mère. C'est elles qui l'assistent pour les trois premières jumelles : Yvonne, Annette, Cécile; le docteur Dafoe arrive pour les deux dernières, Emilie et Marie. Les bébés respirent à peine et sont si petites. Les sages-femmes les baptisent et les maintiennent en vie au prix de soins infinis. Vivront-elles une journée seulement ? Dans l'histoire de la médecine, on ne connaît que 65 cas de quintuplés qui aient vécu, et quelques heures seulement la plupart du temps. "Mme Lebel, note Mme Legros dans son témoignage, demande au docteur, si nous devions enduire les bébés d'huile d'olive chaude ?" Il répondit : "Faites comme bon vous semblera. Ce n'est guère nécessaire, car tous les bébés vont mourir . . ." Il ajouta par la suite que le premier bébé, Yvonne, vivrait peut-être, mais que les autres mourraient . . . "Je me base sur des cas précédents de ce genre. Jamais les bébés n'ont vécu." Après son départ, nous continuâmes de donner nos soins aux bébés. A la mère aussi, qui passa par des crises mortelles. Et ainsi jusqu'à l'arrivée, vers cinq heures du soir, de la garde Leroux, qui prit la direction de tout.

Voilà comment les jumelles sont nées et comment elles furent sauvées, ainsi que leur mère, par la ténacité de deux mamans de chez-nous. Evénement qui rend les Dionne célèbres dans le monde

(1) Revue "Relations", novembre 1941.

entier. Evénement aussi qui les jette dans une lutte, commencée pour de bon avec la loi Croll. En mars 1935, un membre du cabinet ontarien, M. Croll, propose à la chambre *An act respecting the guardianship of the Dionne quintuplets*. En une semaine, ce bill subit les trois lectures et devient loi.

Imaginez la stupeur des Dionne ! La loi Croll est une loi d'exception, d'après les précisions mêmes données aux députés : "*The birth and survival of the Dionne quintuplets in Ontario have created a very unique situation which demands special treatment at the hands of the Legislature . . . The circumstances require a novel treatment and existing legislation and jurisdiction of the Courts is inadequate for the purpose.*"

Loi draconienne, que seules des circonstances d'une exceptionnelle gravité peuvent expliquer. Elle accorde au gouvernement des pouvoirs très étendus. L'article 7 prévoit que les droits naturels du père des jumelles seront subordonnés aux décisions du gouvernement "*in all things and for all purposes in relation of the said advancement, education, welfare and protection of the said children and each of them, and as to their custody, residence, care and attention*". L'article 8 refuse à tous le droit d'emmener les jumelles même en voyage, contre la volonté des gardiens. Elle comporte des lacunes graves. L'article 7, par. 2, sauvegarde la foi et la religion des jumelles, mais ne dit pas un mot de leur langue maternelle ni de leur éducation française. Quelles que soient les bonnes intentions souvent exprimées et prouvées des auteurs de la loi, elle laisse la porte ouverte à des abus de pouvoir. L'article 3 porte au par. 5 : "*The said active guardians may act by a majority of them, notwithstanding the absence, illness, vacancy in office or refusal to act or concur of the other or others of such active guardians.*" Il suffit que deux gardiens se liguent pour imposer au troisième leurs quatre volontés.

De l'interprétation et de l'application de cette loi par les personnes qui en ont été chargées, sont nées toutes les difficultés auxquelles la famille Dionne s'est trouvée en butte au cours des années qui ont suivi. Sur le conflit des intérêts qui se sont disputé l'âme et le corps de ces enfants se greffent toutes les peines et les angoisses endurées par les parents.

Déjà la loi elle-même leur paraît bien dure. Parents soucieux de leurs devoirs, époux vivant en harmonie, éducateurs soigneux, citoyens paisibles, qu'ont-ils fait pour qu'on les traite ainsi ? La loi parle de circonstances exceptionnelles. Les Dionne l'admettent : une certaine intervention de l'Etat s'impose. Les jumelles réclament des soins scientifiques, et il faut les protéger contre des ravisseurs possibles. Aussi les Dionne sont-ils prêts à accepter un certain contrôle de l'Etat, à partager avec lui la responsabilité de soigner et de protéger les jumelles.

Mais cela requiert-il d'enlever pratiquement aux parents tout

pouvoir sur leurs propres enfants, comme le suppose la loi Croll ? La rumeur publique se charge de répondre : "Parents ignorants et grossiers, incapables d'élever convenablement les jumelles. Parents sans tête et cupides, prêts pour de l'argent à risquer la vie des jumelles en les livrant aux organisateurs de spectacles, voire à s'exhiber eux-mêmes à la curiosité populaire."

Accusations injustes. M. et Mme Dionne ont élevé cinq enfants d'une façon digne de parents chrétiens. Les aînés feraient l'orgueil de bien des familles. Les parents ne furent ni des ignorants ni des gens sans manières. Madame Dionne a quitté, il est vrai, l'école à 11 ans, pour venir prendre la place de sa mère, et aider la grand'mère Demers à soigner une maisonnée de quatre grands garçons. Mais elle a hérité de sa mère, avec une beauté naturelle sans apprêt qui fera l'admiration des journalistes, le goût de la propreté, des belles choses et de la fine couture. Elle possède un jugement sûr. Les cinq années passées à l'apprentissage domestique lui assurent une connaissance pratique très utile. M. Oliva Dionne a fréquenté l'école élémentaire et la High School, il possède l'anglais comme le français, il est un maître mécanicien et un fermier débrouillard, au beau revenu de \$1,000 dans les bonnes années.

On dit encore que les Dionne ont perdu la tête et consenti pour de l'argent à s'exhiber eux-mêmes ou à laisser exposer les jumelles. En effet, M. et Mme Dionne ont signé deux contrats de ce genre. Le premier, tout au début, fut conclu entre Dionne seul et un promoteur pour une tournée d'exposition des jumelles. Notons pourtant que M. Dionne force le promoteur à introduire une clause qui protège les petites : rien ne se fera sans la permission expresse du docteur Dafoe. Ce qui compte, par-dessus tout, c'est le bien des jumelles !

Un autre contrat, signé plus tard, ne regarde que les parents. On crie au scandale. Or voici le témoignage du journaliste J. C. Furnas, dans le *Ladies Home Journal* de février 1940 : *Presently they signed another contrat paying \$2,500 a week of personal appearances of Oliva and Elzire in Midwest movie theatres. Cheap exploitation of their new fame, said the developing anti-Dionne faction, lead off by the Premier of Ontario. Desperate need of money to care for the twins, said the pro-Dionne group; for all Dionne knew then, he would eventually have the burden of their support. THE MANAGEMENT MADE THE BUSINESS MISTAKE OF KEEPING IT DIGNIFIED . . . the act lost money — except in South Bend Indiana where it was bally-hoed in the best six-legged-calf fashion.* Les Dionne sont aussi désintéressés que modestes : ils refuseront même une offre de \$100,000 !

La loi est très sévère. Les parents, aussitôt revenus de leur stupeur, se mettent en frais de la combattre. Ils s'aperçoivent vite de leur impuissance. On ne leur donne même pas la permission

de se défendre devant les députés, constitués juges entre eux et leurs enfants.

Il leur reste à lutter autour de l'application de cette loi. Ils se butent d'abord aux gardiens nommés par le gouvernement pour collaborer avec Dionne en vue de l'application de la loi. Ces messieurs n'ont peut-être pas mauvaise intention . . . Mais on doit leur reprocher d'ignorer les volontés du père et même de ne pas le consulter en des questions d'importance.

Et puis il y a la meute des profiteurs de tout poil : producteurs de cinéma, organisateurs de programmes radiophoniques, journalistes de toutes couleurs, photographes entrepreneurs, agents de publicité désireux d'obtenir pour leurs clients le patronage des *Quints* et des tuteurs, coulissiers politiques, commerçants et brasseurs d'affaires. Autour de la pouponnière on fait des millions ! Callander est devenue une ville florissante. Le gouvernement ontarien retire, bon an mal an, entre 5 et 10 millions de taxes avec la seule vente de l'essence aux touristes, qui affluent parfois au nombre de 6,000 par jour. Les particuliers pendant sept années ont accumulé au moins \$650,000,000 !

Contre eux tous, M. Dionne défend ses enfants.

Leur santé d'abord. Sans doute le docteur Dafoe et les gardes-malades, aidés de partout, ont-ils accompli des prodiges pour sauver la vie des jumelles et leur procurer une bonne santé. Les Dionne le reconnaissent. Mais certains abus se glissent à la pouponnière, et les parents s'inquiètent. Surtout quand ces abus durent des semaines, des mois, des années, comme par exemple les expositions quotidiennes au public. Quatre fois par jour, dans les débuts, deux, plus tard, les jumelles doivent "donner leur numéro"; on les oblige à jouer sans arrêt. L'été, le soleil plombe dans la cour fermée, telle une renardière, sans une brise rafraîchissante. Une fois les jumelles sont indisposées, l'une fait 103 degrés de fièvre : il faut qu'elles sortent ! Sans doute, le rapport de deux médecins déclare les jumelles en excellente santé, et cela après une longue série de séances. D'autre part, des témoignages autorisés affirment que ces expositions quotidiennes fatiguent beaucoup les enfants : une nuit l'une d'elles en eut des cauchemars.

Les Dionne ont d'ailleurs des sujets d'inquiétude autrement graves. On s'est ligué, semble-t-il, pour angliciser leurs petites. Les gardes-malades et les institutrices qui ont surtout de l'influence sur les jumelles, sont trop souvent des anglophones; sur douze qui passent par la pouponnière en sept années, cinq seulement savent convenablement le français. Celles-ci, sympathiques aux parents, sont remerciées sans raison valable. On tente d'enseigner aux jumelles, simultanément et dès leur bas âge, l'anglais comme le français : méthode condamnée par les pédagogues avertis et rejetée par les Canadiens français d'Ontario. Bien des prétextes sont bons à cette fin. En 1938, le docteur Blatz, spécialiste en psychologie

enfantine, est mis à la tête de la pouponnière : on lui confie l'éducation des jumelles . . . Son premier geste est de renvoyer Mlle Tremblay, sous prétexte qu'elle ne collabore pas de coeur à ses expériences. Il fait venir de Toronto une de ses élèves pour enseigner aux petites les éléments d'anglais indispensables au succès des études psychologiques entreprises par lui; cette tentative avorte grâce à l'intervention personnelle de M. Hepburn, premier ministre, qui fait disparaître ce fameux Dr Blatz dès qu'il connaît sa présence et ses agissements. Plus tard on invoque la nécessité d'un peu d'anglais pour satisfaire le public, le cinéma et la radio : afin de s'y préparer, elles auront à la pouponnière pendant de longs mois deux gardes anglaises, contre la volonté expresse de M. Dionne.

Les parents Dionne gardent le coeur de leurs enfants. Dès les débuts, ils croient remarquer que l'on veut écarter la maman. Ils se plaignent même que l'on tente de détacher d'eux les petites, en insinuant qu'ils ne sont pas des gens chics. Quoi qu'il en soit, le coeur des jumelles déborde de tendresse pour maman et papa, qu'elles entourent d'une gentillesse charmante. Ce qui cause de nouveaux tracassés aux parents. Les petites voudraient tant aller avec maman dans la maison de l'autre côté du chemin. Pas moyen de les satisfaire, même un petit moment. Alors les jumelles ont un gros chagrin et le coeur des parents saigne.

Mais c'est surtout l'âme de leurs enfants que M. et Mme Dionne ont à défendre. Parmi les nombreuses personnes qui, pendant sept ans, viennent en contact avec les jumelles, il s'en trouve dont les antécédents ou la conduite ne sont pas sans reproche . . . Les parents craignent l'influence qu'exercera sur le caractère de leurs fillettes une fortune de jour en jour grandissante. Elevées comme des princesses, loin de la chaleur d'un foyer, les *Quints* courent le risque en vieillissant de s'enorgueillir de leur million, et de mépriser leurs parents, leurs frères et soeurs moins fortunés, plus "communs". Crainte loin d'être chimérique. Les expositions devant les touristes, les apparitions dans les films et à la radio comportent aussi leurs dangers, pas du tout imaginaires ! Leurs chères petites . . . des filles de théâtre, vaniteuses, frivoles ! Les parents comprennent si bien l'influence des premières impressions de l'enfance . . . On leur promet en pleine Chambre que ces séances cesseront : le 26 février 1937 M. Croll affirme : "*They (les jumelles) are just entering a new stage in their development and their need is education, training and a normal family life. The ballyhoo days are over . . .*".

En défendant leurs enfants, les Dionne ont conscience d'accomplir simplement leur devoir de parents chrétiens. Pourtant, sans le soupçonner peut-être, ils remplissent un rôle encore plus important : par leur conduite même, ils proclament à la face du monde entier des vérités sociales de premier ordre.

D'abord le principe de l'autorité paternelle. M. Dionne répète souvent qu'en plus de ses droits légaux de tuteur, il possède une autorité supérieure comme père légitime des enfants. Cette primauté paternelle, il a le mérite de la faire respecter dans les faits.

Les Dionne revendiquent l'influence de la famille : c'est le milieu normal, irremplaçable pour la formation du caractère chez l'enfant, et pour le développement harmonieux de ses facultés. Chose curieuse, certains psychologues haut cotés n'ont pas l'air de voir, dans le fait que les jumelles sont élevées comme des orphelines, un obstacle à la valeur scientifique des *tests* qu'ils leur font subir. On note aussi qu'elles sont en retard pour le langage. L'un des remèdes depuis longtemps, papa Dionne le propose, sans en mesurer peut-être toute l'efficacité : ramener les jumelles au foyer. On lui répond que la réunion se fera sous peu. Mais le temps passe. Il revient à la charge, et sa ténacité arrachera la réalisation de son désir.

Enfin, les Dionne vengent l'honneur familial. Quand le film *The Country Doctor*, à côté de scènes charmantes, présente au monde le portrait d'un papa niais, miséreux, la colère dudit papa s'enflamme, avec celle des gens de coeur, furieux de voir bafouer le rôle sacré de père. M. Dionne ne se contient plus lorsque le docteur Dafoe se fit octroyer par le club des *Saints and Sinners* de New-York le titre de "*Doctor of Littres*", expert ès "*Mass Deliveries*", dans une scène qui tournait en ridicule non seulement la personne du docteur, mais celle du père des *Quints*. Qui blâmera M. Dionne d'avoir intenté un procès en libelle au docteur Dafoe ?

Les valeurs que les Dionne défendent contre de puissants adversaires sont telles que l'on comprend leur ténacité.

On peut se demander quels appuis ils ont dans cette lutte inégale.

Les forces surnaturelles d'abord. La naissance des jumelles, leur survivance et celle de la mère est un miracle de la prière. "Madame Dionne, nous dit Mme Legros, semblait tellement faible physiquement et moralement qu'elle devint très nerveuse et agitée." Les premières paroles qu'elle m'adressa furent : "Ma tante, je ne crois pas en revenant cette fois-ci." Je lui dis : "Ne t'inquiète pas, ma chérie. Ne te rappelles-tu pas que ta mère te consacra à la sainte Vierge pour dix ans et que nous sommes encore durant le mois de mai. Prions ensemble afin qu'Elle te vienne en aide." Madame Dionne me demanda alors son chapelet, que je lui donnai. . . . "Elle continua de prier, malgré ses souffrances, jusqu'à près la naissance du premier enfant et ne cessa de réciter son chapelet, bien que d'une voix affaiblie, durant la naissance des cinq bébés. Elle tint son chapelet étroitement serré dans sa main malgré son état de faiblesse, durant toute la journée."

La foi soutient et guide les Dionne. Chaque soir et le long du jour, maman Dionne récite son rosaire sur le chapelet donné à sa

mère par le Frère André; elle demande à la sainte Vierge de conserver les petites, d'en faire de bonnes chrétiennes. Dans ses rêves, elle voit l'une ou l'autre religieuse !

Les Dionne ont aussi des appuis humains. D'abord celui de tous les compatriotes d'Ontario, représentés par l'Association canadienne-française d'Education. Depuis 1936, M. Dionne a recours à ses conseils. C'est dans la crise de 1938 qu'il se confie définitivement à elle. Requéant alors les services d'un avocat bien connu d'Ottawa, Me Saint-Jacques, il remet les intérêts des jumelles et délègue ses droits à l'Association. Grâce à elle, M. Dionne remporte la victoire. Lui-même le reconnut publiquement : "Je suis heureux de dire que sans l'Association je ne pourrais pas entretenir l'espoir de réussir. J'ai pu constater le grand prestige dont elle jouit, et je puis dire que les causes dont elle s'occupe sont entre bonnes mains."

L'Association procure aux Dionne des appuis dans tous les milieux. Elle sert surtout de point de contact entre les plus hautes autorités provinciales et le père des jumelles, déjouant par des interventions opportunes les plans des spéculateurs et des anglicisateurs, que les administrateurs de la loi ne voyaient pas ou qu'elles encourageaient secrètement. Ainsi l'an dernier, on parla de demander aux Soeurs de l'Assomption des institutrices pour l'éducation des jumelles et des autres enfants. Mais les circonstances et les détails du projet sont tels que M. Dionne a raison d'y voir une manoeuvre pour écarter l'institutrice d'alors, qu'il estime beaucoup, et pour retarder encore une fois la réunion sous le même toit de toute la famille. Il refuse cette proposition et soumet une requête, adressée cette fois à M. Hepburn lui-même, qui résume dans une forme définitive l'arrangement qu'il désire. La proposition Dionne plaît au premier ministre. Ignorant les appels des intérêts financiers et autres qui grondent autour de la pouponnière, M. Hepburn la soumet au cabinet provincial, qui l'accepte en entier. C'est l'accord actuel, conclu cette fois sous l'oeil d'un représentant du cabinet et dans un parfait esprit d'entente et de collaboration, qui redonne les jumelles à leurs parents. (2)

L'enjeu de cette lutte était plus important que la personne des Dionne, plus important que la renommée du docteur Dafoe, plus important que les questions d'argent et les petites affaires à conclure entre comparses. Il y allait de la santé des enfants, de leur âme française et catholique, de la dignité et de l'honneur de la famille. Pour les Canadiens français, la lutte de M. et Mme Oliva Dionne est une leçon et un symbole.

(2) En novembre 1943, tous les membres de la famille s'installaient dans leur nouvelle résidence, une maison spacieuse à trois étages.

Le 1er juillet 1944, un acte de la Législature d'Ontario stipulait que M. Oliva Dionne devenait l'unique protecteur des quintuplettes. (N.D.L.R.)

Table des matières

I. NORTH-BAY

1 — Historique du mouvement français	5
M.-J. MARCEAU	
2 — La paroisse St-Vincent-de-Paul	17
MARIUS CHOLETTE	
3 — Le Couvent des Soeurs de l'Assomption	26
UNE DES FONDATRICES	

II. LES JUMELLES DIONNE

1 — Mémoire sur la famille Dionne	37
2 — Un père défend ses enfants	42
EMILE GERVAIS, S.J.	

Collection "Documents historiques"

•

- No 1: La Société Historique du Nouvel-Ontario.
- No 2: Aperçu sur les origines de Sudbury.
- No 3: Faune et mines régionales.
- No 4: Chelmsford, Coniston, Chapleau.
- No 5: Familles pionnières.
- No 6: Fondateurs du diocèse du Sault-Ste-Marie.
- No 7: Flore régionale et industrie forestière.
- No 8: Verner et Lafontaine.
- No 9: Couvent, F.F.C.-F., Orphelinat à Sudbury.
- No 10: Saint-Ignace II et Welland.
- No 11: Vieux remèdes au tribunal de l'histoire.
- No 12: L'histoire de Sturgeon-Falls.
- No 13: Jean Nicolet, Nicolas Point, Toronto.
- No 14: Gloires Ontariennes I. Saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant.
- No 15: Gloires Ontariennes II. Saints Antoine Daniel, Charles Garnier et Noël Chabanel.
- No 16: Trois grands Hurons.
- No 17: Folklore Franco-Ontarien.
- No 18: Région agricole Sudbury-Nipissing
- No 19: North-Bay et les Jumelles Dionne.

On peut se procurer ces publications
à l'adresse suivante :

La Société Historique du Nouvel-Ontario,
Collège du Sacré-Coeur,
Sudbury, Ont.